

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(9^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 8 Octobre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI

1. — **Deuxième loi de finances rectificative pour 1981.** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1631).

Discussion générale (suite) :

M^{me} Cacheux,
MM. Jarosz,
Malgras,
Tandon,
Paul Bladt,
Roger Mas.

Clôture de la discussion générale.

M. Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public.

M. Dreyfus, ministre de l'industrie.

Passage à la discussion des articles.

Avant l'article 1^{er} (p. 1639).

Amendement n° 16 de M. Jean-Louis Masson, 18 de M. Drouin et 23 de Mme Goerriot : M. Drouin, rapporteur de la commission spéciale. — Réserve des trois amendements jusqu'après l'article 3.

Article 1^{er} (p. 1639)

M. Jean-Louis Masson.

Adoption de l'article 1^{er}.

Article 2 (p. 1640).

MM. Jean-Louis Masson, Mellick, Paul Chomat, président de la commission spéciale ; Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget ; Kaspareit, Ansart.

Adoption de l'article 2.

Article 3 (p. 1642).

MM. Jean-Louis Masson, Mellick.

Adoption de l'article 3.

Avant l'article 1^{er} (suite) (p. 1642).

Amendements n° 16, 18, 23 (précédemment réservés) : MM. Jean-Louis Masson, le rapporteur, Mme Goerriot. — Retrait des amendements n° 18 et 23.

MM. le président de la commission spéciale, le secrétaire d'Etat, Mellick, Mme Goerriot, M. Jean-Louis Masson. — Rejet, par scrutin, de l'amendement n° 16.

Article 4. — Adoption (p. 1644).

Vote sur l'ensemble (p. 1644).

Explications de vote :

MM. Jean-Louis Masson,
Porelli,
Jean-Paul Durieux.

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

2. — **Dépôt de rapports** p. 1645).

3. — **Ordre du jour** (p. 1645).

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEUXIEME LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1981
Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 385, 447).

Cet après-midi, l'Assemblée a abordé la discussion générale. Dans la suite de cette discussion, la parole est à Mme Cacheux.

Mme Denise Cacheux. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public, mes chers collègues, nous sommes appelés à voter une mesure financière qui a pour objet d'étendre le secteur public industriel aux deux grands groupes sidérurgiques Usinor et Sacilor. Ce projet de loi de finances rectificative est une mesure de morale politique et financière.

Si M. Masson était présent, je lui répondrais que, si c'est là préoccupation politique et doctrinaire, nous lui donnons une occasion qu'il n'a peut-être eue que rarement de voir la morale et la politique faire bon ménage.

Cette loi, premier pas vers la maîtrise du problème sidérurgique, marque un progrès décisif, si l'on se rappelle que, depuis 1978, 30 milliards de francs ont été accordés au patronat de la sidérurgie, sans aucun contrôle, pour faire n'importe quoi !

Mais l'expérience montre qu'une opération financière n'a pas, en soi, de conséquences industrielles et qu'il ne suffit pas de changer la nature juridique des entreprises pour changer la

nature des problèmes qu'elles posent. C'est pourquoi la volonté du Parlement et du Gouvernement de recréer une industrie sidérurgique vivante et forte, inventive et compétitive, ne peut pas s'accomplir par une simple prise de contrôle : nous devons nous donner très rapidement les moyens d'un changement fondamental.

Toutefois, avant d'argumenter sur la nécessité d'un changement d'objectifs, de méthode de gestion et de politique sociale, je poserai une question d'ordre financier. Ce texte de loi donnera à l'Etat le contrôle des deux grands groupes producteurs d'acier, tous deux déficitaires. Qu'en est-il, non pas des filiales où ils sont majoritaires et qui seront évidemment incluses dans la prise de contrôle, mais des holdings et des filiales pour lesquelles le patronat a institué deux secteurs : l'un déficitaire — hier subventionné, aujourd'hui nationalisé — l'autre rentable ?

De l'ensemble des auditions qui se sont succédé dans le cadre de la commission spéciale, il ressort que nous devons nous garder de ne nationaliser que les pertes, c'est-à-dire le seul secteur de production, qui est déficitaire, pour laisser au privé l'industrie de transformation, qui est plus rentable. Les personnalités que nous avons entendues ont même insisté sur la nécessité de s'orienter vers l'intégration de la production et de la transformation, comme cela se fait en Allemagne ou au Japon, par exemple. La nationalisation doit avoir pour fin d'impulser une politique industrielle dans l'ensemble de la filière, et c'est sur l'ensemble de la filière que doit être jugée la rentabilité.

Quelle rentabilité d'ailleurs ? Quand on fait le bilan de ce qu'a coûté Usinor en matière d'infrastructures — canal à grand gabarit ou équipements nécessités par l'installation à Dunkerque — on dépasse largement les ratios habituels de rentabilité d'une entreprise. Sous prétexte que c'est la nation qui paie, on ne comptabilise pas ces dépenses, pas plus qu'on ne prend en compte le coût social des régions qui se vident. Ce sont là des données qu'il faut réintégrer dans le calcul.

Mais je reprends le fil de mon propos. La nationalisation n'est pas une fin en soi, disais-je, elle doit être le moyen de stopper le gâchis humain et industriel. Au delà de la prise de contrôle, c'est un changement fondamental qu'il nous faut, qu'il s'agisse de la politique industrielle, dans un secteur vital de l'économie française, ou du rôle et de la place des travailleurs dans cette entreprise publique.

Changement en matière de gestion, d'abord. A cet égard, je citerai à l'intention de M. Rossinot et de M. Gantier des exemples qui n'ont rien à voir avec la crise internationale mais qui relèvent d'incohérences dans la gestion qui, en d'autres pays, seraient lourdement sanctionnées. Ces incohérences provoquent l'écoeurement et la colère des travailleurs.

A Denain, le train à bandes, dont la modernisation a coûté depuis un an 70 millions de francs, ne produit plus que 60 000 tonnes par mois alors que sa capacité est de l'ordre de 120 000 tonnes.

Dans le Valenciennais, on a demandé aux collectivités locales de financer avec l'argent des contribuables le canal à grand gabarit ainsi qu'un réseau routier et autoroutier important. Ces infrastructures ne sont pas totalement achevées, on est loin d'avoir fini de les payer, mais elles déboucheront sur le désert.

Est-il normal que nous achetions à l'étranger nos convertisseurs et nos trains à bandes ? Est-il normal qu'à Douai, l'industrie automobile se soit procuré son système de robotisation ailleurs qu'en France ? Est-il normal que la tôle soit achetée en Espagne ? Est-il normal que la nouvelle cisaille qui sera livrée dans le courant du mois à Dunkerque soit celle dont le Japon ne veut plus ? Est-il normal que la S.L.P.M., filiale à 99 p. 100 d'Usinor, travaille la nuit parce qu'elle a honte que ses tôles proviennent du Japon ? Est-il normal qu'on ait investi des centaines de millions pour moderniser le train de Denain et l'adapter au laminage de l'inox et qu'on apprenne, il y a dix jours, que les brames d'inox partent à Fos puis reviennent à Isbergues pour être terminées ?

Comment Usinor explique-t-il sa volte-face vis-à-vis de l'usine de Denain ? Au mois de janvier 1978, le directeur de l'établissement déclarait que chacun devait être confiant dans la pérennité de l'usine, que pour Denain la crise était conjoncturelle et non structurelle, que les difficultés étaient temporaires et que l'usine devait se tenir prête. Mais, quelques mois plus tard, le 14 septembre 1978, M. Hue de la Colombe, P.D.G. d'Usinor, justifiait le maintien d'un seul haut fourneau à Denain par la nécessité de maintenir une capacité suffisante de coulée continue, au cas où se produirait un développement inattendu des débouchés pour Dunkerque. Cette décision était évidemment accompagnée d'une diminution des effectifs.

Aujourd'hui encore, on laisse peser la menace d'un nouveau coup mortel sur cette unité qui fut le berceau de la sidérurgie française, sans répondre aux questions des travailleurs, des syndicalistes et des élus sur l'avenir de l'entreprise. Ceux-ci ont appris, dans un communiqué de presse publié fin juillet par la commission européenne de Bruxelles, que le plan de restructuration devrait être complété par l'arrêt total de Denain.

Les travailleurs, des ouvriers aux cadres, ont réfléchi : ils ont présenté des plans de sauvetage. En 1979, ils n'ont pas été entendus. Aujourd'hui, ils en présentent à nouveau. Réalistes, ils ne demandent pas qu'on rallume les hauts fourneaux, mais ils défendent les atouts du train à bandes laminoir dont l'exploitation est peu coûteuse et tout à fait concurrentielle, en particulier pour le traitement des aciers à haut carbone. Ils demandent des investissements peu élevés dans des locaux existants pour pouvoir accepter les petites commandes. Ils réclament le remontage du *skin-pass*, dont les éléments sont stockés sur place et dont l'installation serait peu coûteuse, afin de satisfaire certaines commandes actuellement refusées, y compris à l'exportation. Ils suggèrent de s'orienter à terme vers une sidérurgie électrique, moins coûteuse que la méthode des hauts fourneaux et compétitive, alors qu'Usinor a un gros retard à combler dans ce domaine. Ils exigent une politique de commercialisation, car il ne suffit pas de savoir faire, il faut aussi savoir vendre.

Cette mutation subtile, peut-être moins spectaculaire, mais tout aussi décisive, n'a pas été développée, ni en quantité ni en qualité. Mais il y a pis. Il y a parfois refus de vente et les clients potentiels doivent passer par la cascade de redistribution qui constitue un cheminement parallèle des produits sidérurgiques, fréquemment hors de France.

Des clients sont refoulés, quand il n'y a parfois qu'une simple mise à longueur à faire.

On voit se développer des simulacres de commercialisation qui constituent en fait des trafics commerciaux. Des centaines de tonnes de fil-machin sont transportées par camion en Allemagne par des transitaires qui les ramènent le même jour à 20 kilomètres de là, chez Talbot. Il n'y a plus qu'à déduire les frais de transport pour calculer le profit « gratté » sur les 17,5 p. 100 de T.V.A.

Il y a des importations qui ne s'expliquent pas ou, tout au moins, qui ne s'expliquent pas par la volonté d'une sidérurgie française forte et vivante.

C'est le cas des rails. Alors que le principal client, la S.N.C.F., est un organisme public, comment expliquer qu'en 1979, 150 000 tonnes des rails du T.G.V. aient été enlevées par la concurrence extérieure alors que la France pouvait les produire ? Les industries de matériel ferroviaire de la région du Nord concentrent 70 p. 100 de l'activité de cette branche. A une exception près, toutes les entreprises font état de sombres perspectives avec des suppressions de postes pouvant même aller jusqu'à des licenciements. Les patrons du ferroviaire organisent la récession pour aggraver les difficultés du nouveau gouvernement. Ils gardent des commandes sous le coude pour prouver qu'il n'y a pas de travail.

Nous sommes sans doute à une époque où il est aussi difficile, sinon plus difficile de vendre l'acier que de le produire. Le problème est d'écouler la production, de trouver des marchés pour pouvoir utiliser nos capacités de production. La fameuse reconquête du marché intérieur concerne aussi la sidérurgie. Nous inspirant de l'exemple du Japon, nous devrions nous préoccuper davantage de la couverture de nos industries de transformation.

Mais ne convient-il pas aussi de s'interroger sur les conditions dans lesquelles la direction d'Usinor prépare la nationalisation ? Elle s'organise en fait pour saboter le changement, pour que, selon l'expression des travailleurs, on ne nationalise qu'une « coquille vide ». A l'instigation de la direction, des dizaines de cadres reprennent un thème qui donne à réfléchir : il faut s'organiser pour que rien ne change, il faut pourrir le fruit de l'intérieur.

En matière sociale, que signifie la signature des trente-neuf heures, quand les 2 000 travailleurs de jour de Dunkerque continuent à faire quarante et une heures cinquante ?

Comment expliquer, autrement que par une volonté de sabotage, l'amenuisement de certaines commandes ? Comment expliquer autrement l'appel massif à des entreprises de travail temporaire, c'est-à-dire précaire, ces négriers qui rendent impossible l'embauche de jeunes indispensables pour redonner à la pyramide des âges du personnel une structure normale alors que la structure actuelle traduit clairement la volonté de liquidation des travailleurs dans les bassins d'emploi concernés ?

Comment expliquer autrement que la convention de protection sociale, qui permet d'éviter des drames même si elle a des aspects coûteux, vienne d'être prolongée d'un an et que son application soit bloquée, sous prétexte qu'il faudrait à nouveau consulter tous les ministères ? En réalité, cette stratégie de retardement est uniquement destinée à faire porter au Gouvernement le chapeau des difficultés sociales.

Usinor est devenu un champ de manœuvre du capitalisme. Le pouvoir patronal y utilise les moyens idéologiques et les techniques psychologiques les plus subtils pour conditionner les travailleurs et leur faire accepter les restructurations nécessaires. A Denain, sevit le responsable parisien d'un bureau de stratégie qui emarge à 3 700 francs par jour pour faire de l'intoxication et du bourrage de crâne, pour animer des cercles d'agents de maîtrise et de techniciens ou sont élaborés les moyens de suggestion et de persuasion à mettre en œuvre pour faire admettre la politique de restructuration. On attribue de nombreux postes de responsabilité à d'anciens militaires connus pour leur grande aptitude à l'obéissance.

Comment expliquer qu'un client venant à Trith se voie refuser une commande de poutrelles ? Il n'y en a pas, lui dit-on, quand il en voit de pleins wagons. Mais on ne tarde pas à le mettre en contact avec le transitaire belge qui, justement, se trouve là. Il va pouvoir acheter ces poutrelles à condition de leur laisser accomplir un petit voyage de vingt-quatre heures en Belgique. Il sera livré le lendemain et tout le monde pourra toucher des primes d'exportation.

On assiste au développement des contrats de sous-traitance, en particulier dans le domaine de l'informatique. Usinor investit dans le privé et rachète ensuite les programmes.

En matière sociale, c'est le blocage complet des négociations sur les salaires et sur les conditions de travail. C'est une politique de contrats de longue durée avec des marchands d'hommes, à seule fin de réduire les effectifs.

Il faut changer, et très vite ! Il faut changer les conditions de travail aux feux continus : cinquante-six heures et sept jours d'affilée, dans les gaz, la poussière, la chaleur. Il faut changer le travail à mi-temps imposé aux femmes, avec déclassement, perte de salaire et d'avantages sociaux.

A Usinor-Denain, chaque jour qui passe augmente l'inquiétude. Les mesures de restructuration ont amputé la production et supprimé plus de 5 000 emplois. Tout le monde a peur de nouvelles et graves décisions, mais personne ne répond aux travailleurs quand ils s'interrogent sur l'avenir des installations restantes. On parle de 400 travailleurs en trop. On chôme quatre à cinq jours par mois.

Il faut immédiatement se donner les moyens d'accorder de nouveaux droits aux travailleurs, du manœuvre à l'ingénieur : droit à l'information, droit à la formation, droit à l'expression, droit au contrôle en matière économique et en matière sociale, droit de vivre d'autres conditions de travail. Ces nouveaux droits doivent se concrétiser le plus vite possible par la mise en place de structures de dialogue et de concertation sur les conditions de production et de travail.

Il faut que s'instaure le dialogue entre les hommes qui ont la compétence économique, technologique, politique et ceux qui ont la compétence pratique. Cela ne signifie pas, comme tel président directeur général en exprimait la crainte devant la commission, que la responsabilité de commandement doive être supprimée, mais elle doit se fonder désormais sur la compétence et non plus sur le droit divin, ou sur le fric, ce qui, pour certains, est la même chose.

Le débat n'est donc qu'amorcé. Nous n'en avons examiné aujourd'hui que les aspects financiers et il importe maintenant de concevoir un véritable plan industriel. Les travailleurs, même s'ils s'appellent Durand ou Dupont, devront être associés à son élaboration.

Car il ne faut plus les considérer comme des pions qu'on déplace au gré des critères de rentabilité, mais comme des hommes responsables capables de discuter avec le Gouvernement et les nouveaux responsables qu'il nommera.

En effet, la nouvelle politique, que nous appelons de nos vœux ne saurait être définie par ceux qui ont détruit la sidérurgie française. Si nous voulons être crédibles, ceux qui ont cassé l'outil de travail doivent être remplacés.

Lorraine d'origine et Nordiste d'adoption, je me sens pleinement solidaire de tous les sidérurgistes, qui ne comprendraient pas qu'il en soit autrement.

Alors, aujourd'hui, prise de contrôle : oui ! — mais pour changer le plus vite possible. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jarosz.

M. Jean Jarosz. A force de définir ou de redéfinir le mot « nationalisation », comme cela s'est déjà fait et se fera encore dans les classes de français ou dans les cours d'histoire, chacun va à la rencontre de la nation.

Nation, mot symbole qui dit un pays, son histoire et son avenir, sa langue et son patrimoine culturel, ses traditions et ses espoirs, ses peines et ses enthousiasmes, mais aussi son potentiel industriel et ses travailleurs, la formation des hommes et la place de la jeunesse.

Que l'Assemblée nationale ait à débattre, aujourd'hui, des nationalisations, quoi de plus exemplaire en somme ! La nation, restituée à elle-même, retrouve son identité, sa dignité, ses origines et son terroir, comme un défi lancé à toutes les mutilations et à toutes les humiliations subies au fil des siècles.

C'est un grand, un très grand événement !

Et dans cette réécriture de la réalité vivante de la nation, comment ne pas souscrire à ces propos ministériels qui souhaitent que, sur le plan social, le secteur public élargi soit un champ d'expérimentation dans le partage des responsabilités et fournisse l'exemple de lieux vivants de démocratie, qu'il devienne un vaste secteur témoin ou doivent s'échafauder de nouveaux rapports sociaux ?

Mais, diront quelques enseurs, n'en allait-il donc pas déjà ainsi, ça et là, dans des zones acquises au secteur public, et même ailleurs ?

Poser la question, c'est y répondre.

Quelle garantie et quel avenir y a-t-il donc pour les intérimaires soumis à un emploi précaire, pour ces gens venus d'ailleurs effectuer des travaux annexes, pour les « esclaves » des temps modernes ?

Quelle garantie et quel avenir y a-t-il donc pour une région et pour une ville quand la casse de la sidérurgie frappe au cœur, en même temps, Denain et le Nord-Longwy et la Lorraine ? Avez-vous bien mesuré la désolation d'une rue ou d'un quartier qui s'orne ici et là, et là encore, et partout, de pancartes multiples : « Maison à vendre », « Maison à vendre », « Maison à vendre » ? Et quelle tristesse infinie quand, au bout de la même rue devenue déserte, voici une école maternelle qui ne chante plus et un commerce muet derrière son rideau baissé !

C'est pourquoi les travailleurs ne comprendraient pas que les responsables de cette casse continuent à diriger les entreprises concernées.

Oui, des libertés et des droits nouveaux doivent s'inscrire dans une autre réalité sociale qui dira : vivre et travailler au pays, emploi garanti et salaire décent, cinquième équipe et trente-cinq heures, libertés syndicales et droits du citoyen, gestion tripartite des conseils d'administration dans les filiales comme dans les maisons mères, consultation et participation, information et communication, gestion et responsabilité, compétitivité et moindre coût...

Oui, des libertés et des droits nouveaux doivent s'inscrire dans une autre réalité sociale où ne compteront plus, avant tout, les intérêts dominants du capital, la rentabilité financière privée, le profit financier, les avoirs à l'étranger, les dividendes apatrides.

Connaissez-vous certaines pratiques patronales qui font que, dans certaines usines, tous les délégués syndicaux sont regroupés, « parqués » dans un même secteur, comme dans un ghetto, isolés des autres travailleurs ? Les travailleurs appellent cela la « réserve des Indiens » ou « l'indiennisation » de l'usine. Du point de vue des droits de l'homme, est-ce acceptable et tolérable pour une nation digne de ce nom ?

Connaissez-vous les conditions de vie et de travail de la population ouvrière dans l'entreprise ? Jack Ralite, ministre de la santé, a rappelé cette semaine, à Toulouse, que trois millions de Français prennent un somnifère le soir. Est-ce fatal quand il s'agit, par exemple, des fondeurs d'Usinor ou de ceux de Sacilor ? L'un d'eux a confié, lors d'une visite de nuit du ministre dans son usine : « Monsieur le ministre, si je n'étais pas blindé, je ne viendrais pas ici ! » Cette réflexion émouvante réclame, à sa façon, le droit absolu à la santé.

Tous ces faits justifient à eux seuls la nationalisation. Afin de répondre aux aspects humains de la crise, il faut associer, oui, associer les travailleurs à la maîtrise de leur outil de vie.

Les travailleurs de la sidérurgie attendent beaucoup des nationalisations : pour gérer autrement, pour qu'un souffle nouveau anime ce secteur clé du pays, pour aller de l'avant, pour garantir les avantages acquis et pour en définir de nouveaux, pour rendre

à la condition ouvrière le respect et la dignité qui lui sont dus. Car le progrès technique doit être au service des hommes qui peinent. C'est vrai pour Usinor et Sacilor : c'est vrai aussi pour des usines en difficulté comme Maréchal-Kélin à Berlaimont ou Cockerill-Augrès à Hautmont, qui veulent absolument continuer à vivre dans le bassin de la Sambre et qui vivraient en devenant filiales sidérurgiques.

Oui, les travailleurs ont conscience d'avoir tenu un rôle essentiel pour que se fasse le changement. Aujourd'hui, pour éviter que les groupes en question ne deviennent des « enquilles vides », les élus de la nation doivent tout faire pour que le changement réussisse, en donnant aux travailleurs les moyens de leur participation réelle à la gestion.

Oui, les communistes ont toujours été, et ils sont encore, solidaires des luttes des travailleurs, de leurs revendications, de leur volonté de changement, de leur aspiration profonde à un mieux-être.

Oui, la nationalisation est porteuse d'avenir. Alors, comment ne pas être raisonnablement optimiste lorsque, après que le suffrage universel s'est exprimé, une nation chasse ses doutes et recommence à sourire ? (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Malgras.

M. Robert Malgras. Ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'exprime aujourd'hui sur les difficultés et les perspectives d'avenir de la sidérurgie. En effet, le 21 juin, jour de mon élection à l'Assemblée nationale, j'étais encore agent de contrôle dans une usine sidérurgique filiale de Sacilor, la Sollac. Je me considère donc en quelque sorte comme le mandataire de mes amis sidérurgistes d'Usinor, de Sacilor et de Sollac.

Comme les autres usines sidérurgiques, Sollac est confrontée aux effets de la gestion désastreuse de ses dirigeants comme au laisser-faire des gouvernements précédents. La faillite de la sidérurgie — car il faut bien appeler les choses par leur nom — les plans successifs de restructuration, la crise sociale et régionale qui les accompagne posent un ensemble de questions auxquelles il faut essayer de répondre pour mieux envisager l'avenir.

Je me réjouis de constater que, quatre mois après son installation, le Gouvernement aborde clairement le dossier sidérurgique et se propose de tracer rapidement les lignes d'avenir de cette industrie. Je me félicite aussi du travail réalisé par la commission spéciale, qui a auditionné tous ceux qui pouvaient apporter des informations sur ce sujet : organisations syndicales, représentants des entreprises ou des comités d'entreprise, etc.

On peut affirmer que trois facteurs expliquent l'échec de la sidérurgie française.

Le premier réside dans l'anarchie de fonctionnement de cette industrie : en effet, une politique d'investissement coûteuse et dispersée a été réalisée en négligeant tout esprit de rationalisation. Il faut y voir le résultat des luttes fratricides des maîtres de forges.

Le deuxième facteur est l'insuffisance des moyens consacrés à la recherche et au développement par rapport à la concurrence, ce qui représente d'ailleurs une grave menace pour l'avenir.

Le troisième facteur réside dans l'absence d'intégration régionale, industrielle et commerciale. Pas d'intégration régionale : ainsi, la Lorraine, ma région, exporte des produits demi-finis vers d'autres régions qui, elles, les transforment. Pas d'intégration industrielle, les patrons ayant tout fait pour dissocier la sidérurgie de la première transformation des métaux. Pas d'intégration commerciale : la mauvaise maîtrise d'une bonne partie du négoce par les sidérurgistes favorise le jeu des marchands de fer.

Et il n'est pas vrai d'affirmer, comme on l'entend souvent, que le blocage des prix est la cause essentielle de l'endettement des sociétés sidérurgiques. C'est la faiblesse de l'autofinancement et la gabegie des investissements qu'il faut incriminer.

Autre argument que l'on doit démonter : celui du coût salarial de la main d'œuvre française, qui serait trop élevé.

En fait, la crise de la sidérurgie reflète parfaitement la volonté des puissances capitalistes, encouragées en cela par les gouvernements précédents, de maintenir un taux de croissance des profits relativement constant pour poursuivre l'accumulation du capital.

Cette orientation s'est traduite par une restructuration au niveau mondial des capacités de production. Commencée au début des années soixante-dix, celle-ci est allée s'accroissant ; dès lors, certaines sidérurgies nationales voient leur place s'effondrer, d'autres la voient se conforter, aussi bien en Europe que dans le reste du monde.

De 1975 à 1976, après l'euphorie de l'année 1974 où les bénéfices réalisés ont dépassé tous les records antérieurs, l'Europe aborde une phase d'anarchie absolue où chacun essaye de tirer son épingle du jeu, les plus forts écrasant les autres.

C'est en 1977 qu'intervient la montée du protectionnisme, prélude à une remontée des prix.

En France, les plans successifs des patrons et des gouvernements n'ont cessé d'être présentés comme des plans miracles. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'aussi bien le plan Ferry-Barre de 1977 que le plan Giraud avaient une crédibilité bien mince. Si l'on tient compte, en effet, de la spécialisation européenne et mondiale acceptée notamment par le plan Giraud, on aboutit à une balance commerciale défavorable, alors qu'elle était excédentaire en 1974.

Ainsi, les plans de restructuration successifs des principales sociétés sidérurgiques décidés par le gouvernement Barre ont conduit au démantèlement partiel de cette branche en ignorant son devenir industriel et en privilégiant la logique financière.

Les incohérences — ce mot n'a pas plu, tout à l'heure, et Dieu sait pourtant s'il est justifié ! — les incohérences économiques et industrielles des choix de l'Etat giscardien et des patrons n'ont pas pallié la faiblesse des sidérurgies du Nord et de la Lorraine ; elles ont, au contraire, accentué les aberrations du processus de production.

Bien sûr, le discours sur la diversification industrielle et sur l'implantation d'industries de remplacement pour suppléer ces suppressions d'emploi a été développé. Mais les engagements n'ont pas été tenus : Florange-Sainte-Agathe, Bouvillers, Villers-la-Montagne, Basse-Ham et d'autres sont là pour le prouver !

Les régions sidérurgiques, notamment la Lorraine et le Nord, ont payé un lourd tribut à cette politique néfaste. Après avoir été le Texas français, la Lorraine a vu fondre comme neige au soleil son potentiel industriel sidérurgique. Un solde migratoire négatif a succédé à la situation de terre d'accueil qui était auparavant la sienne.

Thionville, la métropole du fer, que j'ai l'honneur de représenter ici, a vu son usine sidérurgique passer de 4 200 personnes à 650 aujourd'hui. Un gaspillage organisé de notre richesse naturelle nationale, le minerai de fer, est venu renforcer ce saecage industriel.

Mais l'espoir renaît. Le 10 mai, une autre logique politique et industrielle est possible grâce à l'élection de François Mitterrand. Le 21 juin, les travailleurs et les populations des régions sidérurgiques renforcent encore ce choix, sanctionnant ainsi les fossoyeurs de leurs régions.

L'héritage est lourd et M. le ministre de l'Industrie l'a rappelé tout à l'heure. Mais la volonté politique qui anime le Gouvernement et la majorité permettra, j'en suis persuadé, de promouvoir une autre politique industrielle, correspondant à l'intérêt de nos régions et de notre pays. Les interventions des membres du Gouvernement, cet après-midi, m'ont d'ailleurs conforté dans cette opinion.

Aujourd'hui, nous sommes conviés à nous exprimer sur un texte précis visant à la transformation des créances de l'Etat en actions. Donnez donc enfin à l'Etat les moyens de contrôler complètement Usinor et Sacilor — ce que les socialistes n'ont jamais cessé de demander — par le biais d'une participation majoritaire dans le capital des sociétés sidérurgiques.

Cette procédure réaliste, raisonnable et efficace conduira l'Etat à devenir majoritaire, à 95 p. 100 environ, dans le capital des deux groupes.

Les sidérurgistes, les sidérurgistes lorrains notamment, sont très attentifs à notre débat et je sais qu'ils approuvent très largement les propositions gouvernementales en la matière. Il est temps, en effet, de mettre les pendules à l'heure ! Donner à la collectivité nationale le pouvoir de décision et de contrôle sur cette industrie s'imposait depuis longtemps. Mais, au-delà de cet acte législatif, c'est l'avenir de la sidérurgie qui est engagé, comme l'avenir de l'amont — les mines de fer — et celui d'une bonne partie de l'aval : la transformation des métaux.

Je tiens à remercier M. le Premier ministre de l'engagement qu'il a pris, au nom du Gouvernement, de réunir, avant le printemps 1982, une table ronde afin de définir, puis de proposer une politique industrielle cohérente pour la sidérurgie.

Je formulerai, pour ma part, un certain nombre de propositions.

Il est indispensable, tout d'abord, de poser comme postulat que le maintien d'un potentiel sidérurgique est un gage de dynamisme et d'indépendance nationale. Les besoins d'acier et les perspectives de consommation se situent pour nous, socialement, dans un autre type de développement que celui défini par la politique passée. Ainsi la satisfaction des besoins de la population dans le domaine des équipements collectifs, gros consommateurs d'acier, est-elle loin d'être réalisée. Il y a donc là, par exemple, un marché important. Une relance a d'ailleurs été décidée dans ce secteur, dans le cadre du budget de 1982.

L'amélioration du pouvoir d'achat permettra également d'opérer une relance des produits plats grâce à l'électroménager et à l'automobile.

Les efforts de recherche, très insuffisants jusqu'à présent, devront être prioritaires afin de permettre à notre sidérurgie de se hisser rapidement à une position technologiquement dominante. Ainsi, l'IRSID, ce formidable capital de recherche, pourra remplir convenablement la mission à laquelle il s'est préparé.

Quels moyens devons-nous promouvoir pour mettre en œuvre ces orientations ?

Le projet de loi prévoit l'autonomie des deux groupes, ce qui est sans doute, aujourd'hui, la meilleure formule. Cependant, une réelle coordination s'impose. Les luttes fédérales ne sont plus de saison. Elles ont coûté cher, beaucoup trop cher ! Le succès de tout plan de consolidation de la sidérurgie passe par cette coordination.

Nous l'avons vu tout à l'heure, l'intégration commerciale est notoirement insuffisante.

L'accentuation de l'intégration entre sidérurgie et marchands de fer s'impose, pour le marché national comme pour l'exportation.

Une autre idée-force doit prévaloir dans nos projets : il ne peut y avoir d'industrialisation positive des bassins de la sidérurgie sans maintien d'un potentiel sidérurgique rénové et moderne.

Il ne faut donc pas remplacer la sidérurgie si l'on veut agir sur le terrain industriel : on ne peut en effet réussir la diversification qu'autour d'elle. Intégration et reconversion doivent aller de pair.

Évoquerai rapidement la situation particulière de Sollac et de Sacilor.

La réaffirmation de la place privilégiée de la Lorraine dans la production sidérurgique ne doit souffrir aucune faiblesse. Cette région a trop donné, trop produit, trop assuré de richesses pour qu'on ne lui reconnaisse pas aujourd'hui ce droit. De nombreux investissements doivent être réalisés.

M. Rossinot — ou M. Masson, je ne sais — s'est plaint de la lenteur des décisions en ce qui concerne Sollac. Mais enfin, la modernisation des trains à froid et des trains à chaud de Sollac attend, je l'ai déjà dit, depuis plus d'un an ! Qui était au pouvoir à ce moment-là ? Pourquoi notre collègue n'est-il pas intervenu alors ? Certes, il faut réaliser ces investissements et ne pas se contenter d'en parler, mais je suis sûr que le gouvernement de Pierre Mauroy s'en chargera.

Sacilor a également besoin de fonds importants pour la modernisation d'un certain nombre de ses éléments de production.

Usinor-Thionville, je l'ai rappelé, a beaucoup souffert. Sa place et sa vocation doivent être préservées et renforcées. C'est un des pôles actifs de ce secteur, il doit revivre.

Ces modernisations permettront des gains de productivité, qu'il est bien légitime d'orienter, au moins partiellement, vers l'amélioration des conditions d'emploi. Le plan social, qui sera joint à la politique industrielle, donnera enfin aux sidérurgistes — par la réduction du temps de travail, ou la création d'une cinquième équipe, entre autres — le temps de vivre, le temps de vivre mieux, et autrement.

Mieux produire, grâce à cette amélioration des conditions de vie et de travail ; produire autrement ; dans le cadre de la nouvelle citoyenneté, chère à M. le Premier ministre, élargir les droits des travailleurs ; contrôle exercé par leurs représentants ; tous ces éléments s'inscrivent bien dans notre volonté politique ; ils me conduiraient à voter avec détermination et confiance la nationalisation de la sidérurgie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Tondon.

M. Yvon Tondon. Monsieur le ministre de l'Industrie, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au mois d'octobre 1978, je faisais mon entrée à l'Assemblée nationale, après avoir travaillé quarante-deux ans dans une entreprise sidérurgique.

A cette époque, le dossier soumis à l'Assemblée était le plan financier pour la sidérurgie, de 22 milliards, que le Gouvernement proposait afin de venir en aide, sans contrôle de l'Etat, à la sidérurgie française, pour remédier à la situation catastrophique de celle-ci.

Au mois de décembre 1979, un nouvel effort de 3,2 milliards était accordé afin de faire face aux nouvelles difficultés que rencontraient les patrons de la sidérurgie.

Au total c'est plus de 33 milliards que l'Etat a dérogé avec les aides antérieures, pour moderniser et restructurer cette industrie de base.

Pendant toute cette période, alors que les capacités de la production augmentaient en Allemagne, en Italie et en Belgique, la production en France tombait de 32 millions de tonnes à 28 millions. Notre production de fonte a chuté de 25 p. 100 entre le mois de février 1980 et le mois de février 1981 et la production d'acier tombait, elle, de 21 p. 100.

De 1977 à 1980, la sidérurgie française a perdu 48 000 emplois — la Lorraine 25 000.

De 1960 à 1980, la sidérurgie lorraine est passée de 100 000 à 50 000 salariés. La production de la Lorraine, qui représentait 70 p. 100 de la production française, est descendue à 40 p. 100 en 1980.

Quant aux mines de fer, les 20 000 mineurs de 1961 ne sont plus aujourd'hui que 4 400, avec la fermeture de 38 puits entre 1975 et 1980.

En ce qui concerne la recherche sidérurgique, l'Allemagne a investi 13 fois plus que la France, et le Japon 16 fois plus.

Depuis 1974, les cotisations patronales ont baissé, et l'aide de l'Etat a été divisée par trois.

Ce sont donc les fruits de cette évolution catastrophique et douloureuse que nous récoltons. Tel est l'héritage que nous lègue un patronat incapable et un gouvernement complice de la politique menée par ces industriels.

C'est cette politique-là que les Lorrains, comme la majorité des Français, ont sanctionné le 10 mai dernier, en portant François Mitterrand à la présidence de la République et en élisant le 21 juin la majorité que vous savez à l'Assemblée nationale.

Ce soir, nous avons à nous prononcer sur la nationalisation de la sidérurgie, une industrie de base qui, avec son minerai lorrain, a fait, pendant plus d'un siècle, la richesse des maîtres de forges.

En prenant ce contrôle, le Gouvernement affirme la volonté de la France d'avoir une industrie forte et moderne. Les travailleurs attendent beaucoup de la nationalisation. La gauche et le Gouvernement ne peuvent ni ne doivent les décevoir.

Aussi tous les salariés, ouvriers et cadres, attendent-ils de connaître les objectifs industriels du Gouvernement. Ils souhaitent qu'il s'engage à préciser son plan pour les différentes unités de la sidérurgie lourde, sans oublier nos aciers spéciaux. Là aussi les travailleurs sont très inquiets pour leur avenir ; c'est le cas de ceux de Pompey en Lorraine.

Ces objectifs industriels doivent inciter le Gouvernement à prendre des mesures rapides pour l'embauche de jeunes, car on constate un vieillissement des effectifs. En effet, les bureaux d'embauche sont fermés depuis 1974. En outre, la convention de protection sociale a permis à un grand nombre de travailleurs de quitter le travail bien avant l'âge normal de la retraite.

C'est donc par la négociation, comme l'a d'ailleurs déclaré notre premier ministre Pierre Mauroy, que des accords pourront être obtenus sur la réduction du temps de travail à trente-cinq heures environ, sur la mise en place de la cinquième équipe ou sur la cinquième semaine de congés. De même, des postes pourront être créés, des emplois libérés, et des places offertes aux plus jeunes.

La nationalisation doit être l'occasion d'un changement complet dans les rapports entre les hommes, quel que soit le niveau de responsabilité. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui aspirent à un départ anticipé : c'est qu'ils n'ont jamais trouvé aucune satisfaction dans les tâches qui leur étaient imposées ; ils n'ont jamais eu la maîtrise de leur travail. Ce sont donc les conditions de travail qui sont à revoir, pour que tous puissent mieux organiser, partager et contrôler leur outil de travail.

C'est en aménageant, pour ceux qui représentent les travailleurs, des droits nouveaux dans les comités d'hygiène et de sécurité et dans les comités d'entreprise, c'est par la mise en place de conseils d'ateliers, qu'un changement d'atmosphère pourra s'opérer. Ainsi que le précise l'exposé des motifs du projet :

« Il n'y a pas de développement industriel possible sans la mobilisation de tous les salariés de l'entreprise et cette mobilisation ne peut se faire que par la participation de tous. »
(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Paul Bladt.

M. Paul Bladt. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, dans ce débat sur les nationalisations de la sidérurgie je n'analyserai pas les causes de la situation dans laquelle est plongée la sidérurgie française. Mes collègues l'ont fait. Les responsabilités, qu'elles incombent au patronat ou au pouvoir précédent, sont maintenant connues, car elles ont été fort bien exposées.

Je ne considérerai donc que les éléments techniques et ceux qui relèvent de l'actualité politique, en appelant l'attention de l'Assemblée nationale et du Gouvernement sur la nécessité d'en prévoir toutes les conséquences afin de prendre en temps opportun les mesures nécessaires pour y faire face.

Je me placerai sur le plan européen. Dans le présent débat, à la suite duquel seront prises les mesures propres à mettre un terme au déclin de la sidérurgie française, il me semble opportun d'examiner, d'un côté les contraintes, de l'autre les possibilités liées à l'appartenance de notre pays à la C.E.C.A.

Pour ce qui est des contraintes, elles résultent d'abord de l'inégalité de notre situation par rapport à celle de nos partenaires. Alors qu'en 1975 notre pays disposait de 17,8 p. 100 des capacités de production de la Communauté, notre part est tombée à 15,2 p. 100 en 1980.

Quant à notre production, elle a diminué de 17,4 p. 100 de la production communautaire en 1974 à 16,6 p. 100 en 1979 — j'ai choisi cette année-là parce que le taux de 1980 n'est pas significatif en raison de la grande grève qui a affecté alors la sidérurgie britannique.

L'industrie française est en retard, et il s'agit d'abord d'un retard de modernisation. La coulée continue a été introduite très tardivement chez nous.

En 1973, c'est à raison de 8,6 p. 100 seulement que la production française était assurée en coulée continue. En 1979, 26,25 p. 100 de nos capacités de production pouvaient fonctionner selon cette technique alors qu'en Italie le taux était de 44,3 p. 100 et en République fédérale d'Allemagne de 34 p. 100.

Nos échanges d'acier traduisent bien la faiblesse relative de nos positions. De 1976 à 1979, notre déficit vis-à-vis de l'ensemble de nos partenaires était d'environ 2,75 millions de tonnes. Même si la situation particulière de la sidérurgie britannique a permis un redressement en 1980, on peut s'attendre à une nouvelle dégradation en 1981.

Dans un tel contexte, les mesures adoptées par la Communauté pour lutter contre la crise de l'acier risquent de gêner le développement de la sidérurgie française. Au-delà même de ces questions fondamentales, il faut noter que depuis le 25 janvier 1981 des quotas de production sont fixés, soit volontairement, par arrangements entre les entreprises, soit autoritairement, par décision de la commission, en application de l'article 58 du traité de la C.E.C.A.

Ces quotas sont calculés essentiellement d'après la production et les investissements réalisés par les différentes sidérurgies européennes de 1978 à 1979. Ils conduisent donc à privilégier les situations acquises et ne tiennent pas compte de l'effort de modernisation que doit encore consentir l'industrie française par comparaison avec d'autres sidérurgies européennes.

L'aspect négatif du système des quotas de production est encore renforcé par le « code des aides » adopté le 25 juin dernier par le Conseil des communautés. Aux termes de ce code, tous les programmes d'aide à la sidérurgie doivent être interrompus dès le 1^{er} juillet 1983 et ne donner lieu à aucun paiement postérieur au 31 décembre 1985. Les aides au fonctionnement doivent être limitées à deux ans au plus et ne donner lieu à aucun paiement postérieur au 31 décembre 1984. Quant aux aides d'urgence accordées pour faire face à des difficultés sociales aiguës, elles ne pourront plus être autorisées après le 31 décembre 1981.

Ces dispositions, adoptées sous la pression de certains Etats, semblent peu réalistes étant donné la situation actuelle de la sidérurgie. Elles conduisent à donner à la commission un pouvoir de contrôle de l'opportunité des actions industrielles des Etats membres : faute d'accord sur une stratégie industrielle commune, à l'échelle de l'Europe, cela apparaît prématuré et dangereux.

Telles sont, en résumé, les contraintes liées à notre appartenance à la C.E.C.A.

Toutefois, en dépit de ces contraintes, notre appartenance à la Communauté ouvre aussi à la sidérurgie française de réelles possibilités de développement.

Premièrement, elle lui ouvre un grand marché, au sein duquel les différentes productions européennes peuvent s'orienter vers une certaine complémentarité.

Deuxièmement, et surtout, elle permet d'organiser la concurrence, même si le système des quotas tel qu'il fonctionne actuellement peut être critiqué, en raison du caractère excessif des réductions de production qu'il détermine.

Enfin, l'appartenance à la Communauté permet de répartir entre les Etats les charges découlant non seulement de la rationalisation de la sidérurgie, mais aussi des mesures sociales rendues nécessaires par la crise de l'emploi dans ce secteur.

Il me paraît donc essentiel que le principe de la solidarité financière inscrit dans les traités de Rome et de Paris puisse s'appliquer à l'indemnisation du chômage partiel ou au paiement des préretraites dans les pays particulièrement touchés par la crise.

Mais il importe également d'aller au-delà de la simple répartition des charges pour s'orienter vers une politique sociale européenne.

Dans la Communauté, entre 1974 et 1980, alors que l'effectif des travailleurs employés dans le secteur de la sidérurgie est tombé de plus de 790 000 personnes à moins de 640 000, le nombre des heures « prestées » par ouvrier est resté pratiquement stable. C'est la justification évidente du passage à la semaine de trente-cinq heures et à la création de la cinquième équipe de travail posté dans tous les Etats de la Communauté.

Puisque le débat est ouvert sur l'avenir de la sidérurgie, je tiens aussi à souligner que la délégation de l'Assemblée nationale auprès des Communautés européennes, qui m'a demandé d'établir un rapport sur la politique sidérurgique de la C.E.C.A., a considéré qu'il était nécessaire d'appeler l'attention de l'Assemblée nationale sur la dimension européenne des problèmes de l'acier.

Dans les conclusions rendues hier à l'unanimité par cette délégation parlementaire, celle-ci s'est notamment interrogée sur l'efficacité du système d'organisation des marchés mis en place par la Communauté.

Elle regrette que le régime du contingentement obligatoire ne s'applique plus qu'à 60 ou 65 p. 100 de la production d'acier, que les aciers spéciaux soient laissés en dehors de tout système d'organisation de marché et que d'autres produits ne fassent l'objet que d'un contingentement volontaire, de nature à susciter une concurrence désordonnée, notamment dans le secteur du fil-machine.

En outre, la délégation considère que la réalisation des objectifs essentiels, c'est-à-dire la sauvegarde de l'emploi et la préservation des capacités de production, est compromise par les réductions considérables de production, de l'ordre de 30 p. 100 actuellement, mises en œuvre par les autorités communautaires.

En ce qui concerne les prix, la délégation reconnaît la nécessité d'une certaine hausse dans la mesure où les prix français sont inférieurs de 20 à 30 p. 100 aux prix japonais ou américains. Toutefois, la délégation parlementaire s'interroge sur l'éventuel accroissement des importations d'aciers de la C.E.C.A., à partir du moment où les prix européens auront atteint des niveaux considérés comme attractifs par les fournisseurs.

Sur le nouveau code des aides adopté par le Conseil des communautés, la délégation émet de sérieuses réserves. Elle juge illusoire d'attendre que toutes les aides d'urgence à finalité sociale soient interrompues au 31 décembre 1981, et elle souligne que l'échéance du 31 décembre 1983, pour la cessation de tout paiement relatif aux aides de toute nature, pourra d'autant moins être respectée que les partenaires de la France, notamment la République fédérale d'Allemagne, lancent actuellement de vastes programmes d'aide à leur sidérurgie.

Il apparaît indispensable de prendre en compte chacun des éléments de la politique européenne à l'égard de la sidérurgie. En effet, c'est cette politique qui déterminera certaines données

essentielles du développement des entreprises sidérurgiques, en particulier les prix qu'elles pratiquent et les débouchés sur le marché de la C.E.C.A. Elle risque même d'affecter la future politique d'intervention financière de l'Etat. Selon la commission des communautés, étant donné la situation actuelle, il existerait une présomption que les augmentations de capital auxquelles les Etats procéderaient en faveur de leurs entreprises sidérurgiques publiques, contiennent certains éléments d'aide. La commission semble donc considérer qu'il lui appartient d'exercer un certain contrôle sur l'emploi de ces augmentations de capital.

Ainsi, il apparaît nécessaire d'exprimer nos préoccupations et nos intérêts propres auprès de nos partenaires afin que la politique des prix, la fixation des quotas de production et l'orientation des aides dans le cadre européen tiennent pleinement compte de la politique de développement de l'industrie sidérurgique dont les nouvelles entreprises nationales doivent être l'instrument.

Il ne servirait de rien que les communautés imposent des quotas aux entreprises européennes, notamment aux entreprises françaises, si pendant ce temps-là, elles ne se souciaient pas du contrôle des frontières afin de surveiller l'entrée de produits sidérurgiques extérieurs à la C.E.C.A.

Telles sont les préoccupations essentielles que j'étais chargé d'exprimer ici non seulement au nom du groupe socialiste, mais aussi au nom d'une délégation du Parlement auprès des communautés européennes. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Roger Mas.

M. Roger Mas. Il est déjà difficile de monter à cette tribune pour la première fois, mais cela est encore plus émouvant lorsque l'on est la vedette américaine — comme on dit dans le show-biz — pour clore une discussion générale au cours de laquelle se sont succédés de talentueux orateurs et que l'on s'adresse à un auditoire aussi attentif et intéressé, dont la qualité supplée largement la quantité. *(Sourires et applaudissements.)*

Soyez assurés, messieurs les ministres, que je n'abuserai ni de votre temps ni de votre patience, car on ne peut qu'affirmer sa satisfaction de voir enfin un terme mis au flou qui, depuis de trop nombreuses années entourait les problèmes de la sidérurgie française. Ce flou fut d'ailleurs savamment entretenu par les gouvernements précédents, complices du patronat et du grand capital, malgré quelques tentatives pour faire face à la crise, notamment en 1975, 1976 et 1978. Celle-ci a en effet particulièrement frappé cette branche de notre économie qui intéresse encore plus de 100 000 travailleurs après avoir employé plus de 130 000 personnes en 1978.

Cette loi de finances rectificative a soulevé sinon beaucoup de passion, du moins un intérêt certain dans les régions concernées et l'opposition s'est montrée particulièrement discrète sur ces opérations budgétaires qui permettront à l'Etat de prendre le contrôle des sociétés Usinor et Sacilor; en d'autres termes les deux principaux groupes sidérurgiques français seront nationalisés.

Cette discrétion de l'opposition est d'ailleurs bien compréhensible.

M. Gabriel Kaspereit. Nous ne sommes pas discrets; nous présentons des contre-propositions!

M. Roger Mas. En effet, avec plus de courage et de fermeté, le gouvernement précédent aurait pu procéder à cette opération depuis trois ans.

M. René Drouin, rapporteur de la commission spéciale. Il avait peur.

M. Roger Mas. A l'appui de cette affirmation, permettez-moi de vous lire un extrait du *Nouveau Journal* — j'ai de bonnes lectures mon cher collègue — paru le 5 septembre 1981: « Apurement des comptes et simplification des structures, tels sont les objectifs poursuivis par le gouvernement Mauroy, en procédant à la nationalisation des groupes sidérurgiques Usinor et Sacilor: une nationalisation *bis* en vérité, puisque depuis le plan de restructuration de 1978, l'Etat possède directement ou indirectement la majorité du capital. »

Dans ces conditions, pourquoi ne pas l'avoir affirmé plus tôt et tenté d'éviter ce que M. le rapporteur a appelé « les erreurs et les insuffisances de la politique sidérurgique menée ces dernières années, dont sont essentiellement responsables les dirigeants des principaux groupes et les gouvernements » ?

Pourquoi avoir tant attendu alors que les présidents-directeurs généraux de ces groupes, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, acceptaient ce qui leur semblait inévitable. Ainsi le président-directeur général d'Usinor a déclaré au cours d'une assemblée d'actionnaires: « On d'autre que l'Etat peut apporter à l'entreprise les milliards de francs qui lui sont nécessaires pour vivre? » Quant à celui de Sacilor, il estimait au mois de juin que la nationalisation de son groupe relevait uniquement du règlement dans la mesure où l'Assemblée nationale avait déjà délibéré sur ce sujet lors de la session d'automne 1978.

Où! mais comment un gouvernement au service du capital aurait-il pu aller à l'encontre des intérêts dudit capital? Ses tenants savent en effet que les nationalisations ont toujours constitué un enjeu politique et social et qu'elles représentent avant tout un moyen décisif pour briser la domination des grandes concentrations capitalistes sur l'économie et sur la société. Voilà pourquoi les gouvernements précédents n'ont pas voulu confirmer ces nationalisations.

Nous devons donc nous féliciter que, grâce à l'action du gouvernement de M. Mauroy, nous puissions mettre fin à cet état de fait dès les premières semaines de notre mandat, et redonner l'espoir à des dizaines de milliers de travailleurs...

M. Pierre Forgues. Très bien!

M. Roger Mas. ... espoir non seulement dans la défense de leur outil de travail mais aussi et surtout espoir d'accéder enfin au partage des responsabilités.

Aux yeux des socialistes, les nationalisations ne sont pas uniquement commandées par une analyse économique, si pertinente soit-elle, et par les conséquences qu'il convient d'en tirer. Nous avons également pour rôle et pour ambition de donner le pouvoir aux travailleurs. Ce sera une dialectique entre fin et moyen: un moyen, car la mobilisation des travailleurs, leur pouvoir croissant constitueront la meilleure arme pour mettre en échec les tentatives qui ne manqueront pas de se dresser contre toute expérience de transformation: une fin, parce que toute notre action tend à donner le pouvoir aux travailleurs, qui en sont actuellement dépossédés par la classe dominante. Nous aurons accompli un grand pas dans cette voie lorsque nous aurons approuvé ce projet.

Messieurs les ministres, je vous prie de m'excuser si je vais quelque peu personnaliser ce débat. Vous me comprendrez sans doute mieux quand je vous aurais dit que le département des Ardennes, qui m'a élu député, fait partie de ceux qui ont été le plus durement touchés par la crise. Il a même été classé quarante-troisième au « hit parade » du journal *Le Point*. Il détient le ruban bleu du chômage avec un taux de 12 p. 100 de chômeurs par rapport à la population active et une démographie en baisse depuis 1975, malgré une natalité supérieure à la moyenne nationale.

Ce département, situé à deux heures de Paris, à une heure de Bruxelles et à deux heures trente de la Ruhr, est pris comme dans un étau entre les deux grands bassins du Nord-Pas-de-Calais et de la Lorraine. Ses 300 000 habitants sont une goutte d'eau dans la lutte pour la survie économique et industrielle que nous connaissons. Pourtant, les filiales et les annexes des groupes sidérurgiques emploient plus de 2 800 personnes, dont un millier à la compagnie française des aciers spéciaux de Vireux-Molhain. Or, messieurs les ministres, j'ai appris cette semaine que cette filiale était menacée, sinon condamnée, par une éventuelle restructuration de la sidérurgie.

J'ai certes reçu de la part de M. le ministre de l'Industrie l'assurance que les filiales et annexes des entreprises touchées par la nationalisation seraient automatiquement nationalisées, sans qu'un texte soit nécessaire. J'ose espérer, monsieur le ministre, que cette décision n'interviendra pas au détriment des 2 500 travailleurs ardennais concernés et qu'une note plus dououreuse ne sera pas ajoutée au tribut que paie notre département depuis de trop nombreuses années.

Cet espoir me permet d'affirmer que je suis heureux du dépôt de ce projet de loi dans un délai aussi bref devant notre assemblée. J'espère également que cette expérience garantira la poursuite et le succès de notre espérance. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La discussion générale est close?...

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Avant de laisser la parole à M. le ministre de l'Industrie qui répondra en détail aux différentes questions relatives à la stratégie industrielle, je présenterai quelques remarques d'ordre général.

Je tiens d'abord à remercier le président de la commission spéciale, M. Paul Chomat, et le rapporteur, M. René Drouin, pour la qualité et la solidité du travail qu'ils ont accompli dans des conditions difficiles, chacun le sait, et pour la rigueur de l'argumentation qu'ils ont développée et qui a permis que le débat se déroule dans de bonnes conditions.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les députés de l'opposition, MM. Masson, Rossinot, Cornette et Gantier, et j'ai relevé, dans leurs interventions, une conception élastique du temps, une contradiction et beaucoup de regrets.

En ce qui concerne la conception élastique du temps, nous avons entendu des propos étonnants. Ils ont en effet accusé le Gouvernement d'aller trop vite, de déposer un texte dans la précipitation, tout en lui reprochant de ne pas définir une stratégie et en affirmant que nous perdions du temps, qu'il fallait nous hâter. J'avoue que je n'ai pas très bien saisi le sens des désirs de l'opposition. Messieurs, vous aurez tout le temps — probablement de nombreuses années — de dissertar entre vous. Nous nous contenterons pendant ce temps de prendre les choses comme elles doivent l'être, c'est-à-dire dans le bon sens.

Quant à la contradiction que j'ai relevée, elle est tout aussi flagrante. Ainsi, M. Gantier a prétendu que ce projet de loi se bornait à prendre en considération une réalité — la situation financière catastrophique de la sidérurgie qu'a évoquée M. le ministre du budget — et M. Cornette a estimé que nous achevions l'évolution amorcée en 1978.

Il est en effet exact que nous n'avons pas d'autre prétention que celle de mettre de l'ordre dans ce secteur en tenant compte de sa situation et en assumant les responsabilités de la puissance publique afin de créer les meilleures conditions d'un travail au fond.

Mais, dans le même temps, j'ai entendu M. Cornette parler de rupture, M. Gantier d'idéologie et d'autres orateurs de l'opposition de fuite en avant, de sacrifices financiers, de pertes pour la puissance publique.

Là encore, messieurs, vous devez choisir. Soit vous voulez traiter du problème sur un plan purement idéologique — et nous sommes prêts à vous suivre dans cette voie à condition que vous répondiez également de vos actes devant les travailleurs du Nord et de la Lorraine — soit vous vous contentez de reconnaître que nous réalisons une œuvre qui aurait dû être accomplie, peut-être à la Libération, mais au moins il y a quelques années : consolider la responsabilité de la puissance publique.

M. Roger Mas. Exactement !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Enfin, monsieur Rossinot, monsieur Masson, vous avez exprimé bien des regrets, bien des propositions intéressantes, bien des analyses subtiles sur la nécessité d'engager une stratégie industrielle et bien des idées, dont certaines sont partagées par le Gouvernement !

M. Jean-Louis Masson. Merci !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Mais, messieurs de l'opposition, qu'avez-vous fait jusqu'à présent ? Pourquoi n'avez-vous pas réussi à faire admettre par les gouvernements que vous avez soutenus toutes les propositions que vous avez présentées, toutes ces « vérités » que vous nous avez assénées de la tribune ? Il y a eu soit une impuissance politique, soit une myopie totale des hommes que vous appuyez encore aujourd'hui. Là encore, messieurs, il faudra choisir.

Je conclurai simplement en soulignant que nous avons parfaitement conscience de la difficulté de la tâche. Nous en connaissons l'urgence. Nous en évaluons les risques. Nous savons que des milliers de femmes et d'hommes sont concernés et que des régions entières attendent notre réponse. Nous nous contentons, avec courage et avec lucidité, de poser les problèmes comme ils doivent l'être.

Le Gouvernement ne fera pas de miracles ; il le sait. Mais il est au moins persuadé de la nécessité de mettre en œuvre une volonté politique : celle d'assumer pleinement ses responsabilités ; il est en train de s'en donner les moyens. Il sait également qu'il est indispensable d'engager la concertation en la matière avec les élus, avec les salariés et avec tous ceux qui sont concernés, et il le fera.

C'est ainsi, j'en suis persuadé, que nous répondrons au cri des hommes de Denain et de Longwy. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie. Certains des intervenants, tels MM. Jean-Louis Masson, Rossinot, Gilbert Gantier, s'attendaient à ce que je leur présente dans le détail des aujourd'hui le plan industriel des deux entreprises en précisant les tonnages qui seraient produits et les objectifs à atteindre. Or je ne pouvais vous décrire qu'une méthode de travail, une stratégie industrielle et il appartiendra ensuite aux entreprises concernées de proposer des solutions techniques aux problèmes posés.

J'ai indiqué — je partage en cela les préoccupations de MM. Ansart, Jean-Paul Durieux, Mellick et Malgras — qu'il fallait redonner à la France une sidérurgie compétitive. Telle sera la tâche à laquelle nous nous attellerons au cours des prochaines années. Les entreprises devront élaborer des plans qui recevront l'appui des pouvoirs publics s'ils tiennent compte des réalités sociales et des contraintes régionales. J'attacherai également une importance primordiale à leur cohérence car son absence explique partiellement les difficultés passées ; de nombreux orateurs l'ont d'ailleurs souligné.

Les entreprises travaillent déjà à ces plans industriels et un comité de coordination se réunit périodiquement au ministère de l'industrie. Ils feront bien entendu l'objet d'une vaste concertation avec les travailleurs, les organisations syndicales et les élus et ils devront être articulés autour de trois idées fortes : investir pour assurer la compétitivité et, par conséquent, innover ; étudier les conséquences sociales et régionales des choix industriels effectués et prévoir les mesures nécessaires qui en découlent ; respecter les accords communautaires et discuter avec nos partenaires pour concerter nos actions avec les leurs.

La nécessaire concertation avec les partenaires sociaux aura pour objet d'informer les différentes parties prenantes et de rechercher un consensus sur les mesures à prendre ; elle sera engagée dès que l'organisation nouvelle des entreprises aura été mise en place.

Plusieurs d'entre vous, Mme Goeriot en particulier, ont évoqué l'avenir des mines de fer.

M. André Rossinot. Nous aussi !

M. le ministre de l'industrie. Je rappelle que la plupart de ces mines sont aujourd'hui des filiales des grands groupes sidérurgiques. La prise de participation majoritaire de l'Etat dans le capital de ceux-ci permettra donc aux pouvoirs publics de contrôler l'évolution de ce secteur. Ainsi que l'ont indiqué la plupart des députés qui sont intervenus sur ce sujet, les mines nationales constituent un atout majeur pour notre industrie sidérurgique. Je l'avais moi-même souligné cet après-midi.

Il est exact que des charges qui ne sont pas directement liées à leur exploitation incombent aux prix de revient des minerais de fer français. Je pense en particulier aux diverses charges sociales afférentes aux retraités et aux préretraités qui sont devenues excessives ainsi qu'aux frais de transport qui sont trop élevés.

J'estime comme vous que les ressources du sous-sol doivent être valorisées. C'est pourquoi j'ai confié à M. Haudibert, président du bureau de recherches géologiques et minières, une mission d'étude qui a pour objet d'apprécier tous les aspects industriels, économiques et sociaux liés à l'exploitation des mines de fer. Dans le cadre de sa mission, M. Haudibert rencontrera les organisations syndicales professionnelles ainsi que les élus des communes concernées.

S'agissant de la recherche, M. Jean-Paul Durieux, M. Mellick et M. Tandon ont eu raison de souligner l'insuffisance des moyens consacrés jusqu'à présent à la recherche en sidérurgie.

Les travaux, pourtant de qualité, n'ont pas toujours été suivis d'applications industrielles.

Notre objectif est bien l'accroissement important des efforts de recherche et de développement, tant au sein des entreprises elles-mêmes que de l'IRSID. Je vous confirme que je demanderai à l'industrie sidérurgique de consacrer une part accrue de ses moyens au financement de la recherche. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Delisle a évoqué le sort de la société métallurgique de Normandie. Les difficultés que rencontre cette société sont grandes et elles ne sont pas seulement d'ordre conjoncturel. Les perspectives d'avenir de cette usine doivent elles-mêmes être assurées dans le cadre général de la production des produits longs en France, et cela en association avec les autres producteurs français de produits longs que sont Usinor et Sacilor.

M. Badet a évoqué l'avenir des aciers spéciaux et plus particulièrement de la nouvelle compagnie française des aciers spéciaux, filiale d'Usinor et de Creusot-Loire. Je partage

complètement son analyse des erreurs passées. Ce secteur constitue pour la sidérurgie un objectif essentiel de développement et il est un enjeu pour l'avenir.

Mme Cacheux, MM. Schiffler, Mellick et Mas ont souligné la nécessité de l'amélioration des conditions de travail et de la réduction de la durée de travail. La politique sociale des entreprises doit évidemment faire partie intégrante de leur stratégie industrielle. L'un des objectifs de cette politique sera de viser à l'introduction de la cinquième équipe pour les postes en feu continu. Il est souhaitable que cette orientation puisse être adoptée dans un cadre communautaire et j'ai déjà posé la question à Luxembourg, dès le 27 juin, le lendemain du jour où j'ai été nommé ministre.

M. Bladt a souligné à juste titre la nécessité d'une solidarité à l'échelon européen en matière sidérurgique. Nous ne sauverons pas notre sidérurgie, si un redressement n'est pas entrepris simultanément, au niveau européen. Le Gouvernement défendra les intérêts de la sidérurgie française dans ce contexte. Pour ma part, comme je viens de le dire, j'en ai déjà eu l'occasion et je m'y emploierai encore très bientôt.

Je tiens enfin à remercier à mon tour M. Drouin, rapporteur de la commission spéciale, et M. Chomat, son président, pour la qualité des travaux conduits par la commission. Le rapport souligne clairement l'importance de l'enjeu industriel auquel est confrontée notre sidérurgie. Il a su mettre en valeur les raisons pour lesquelles le Gouvernement vous soumet aujourd'hui ce texte. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Avant l'article 1^{er}.

M. le président. Je suis saisi de trois amendements n^{os} 16, 18 et 23, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n^o 16, présenté par M. Jean-Louis Masson est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer le nouvel article suivant :

« Avant la fin de l'année au cours de laquelle aura été promulguée la présente loi, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport sur son exécution et sur l'importance des engagements financiers qui en résultent. Le Gouvernement pourra également présenter en annexe de ce rapport une note résumant la politique industrielle qu'il souhaite faire adopter par Sacilor et Usinor et éventuellement par les autres sociétés françaises exploitant des mines de fer ou ayant une activité sidérurgique. »

L'amendement n^o 18, présenté par M. Drouin, Mme Cacheux, MM. Jean Paul Durieux, Malgras, Badet, Jean Bernard, Coffineau, Delisle, Jean-Louis Dumont, Roger Mas, Mellick, Mme Osselin, MM. Rigal, Georges Sarre, Schiffler, Tondou, Valroff et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer le nouvel article suivant :

« Dans un délai maximum de trois mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement déposera sur le bureau de l'Assemblée un rapport rendant compte de l'exécution des autorisations financières prévues par ses articles 1^{er} à 3. Ce rapport sera élaboré et déposé après avis d'une commission composée de représentants de l'Etat et des directions d'entreprise, d'élus et de représentants du personnel des entreprises visées par la présente loi. »

L'amendement n^o 23 présenté par Mme Gœuriot, M. Paul Chomat, M. Jarosz et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer le nouvel article suivant :

« Dans les trois mois suivant la promulgation de la présente loi une commission composée de représentants de l'Etat, du Parlement et des élus locaux, de représentants de salariés et de chercheurs de l'institut de recherches de la sidérurgie (IRSID), désignés par les organisations syndicales les plus représentatives établira un rapport synthétique sur le bilan des aides publiques à la sidérurgie française et aux mines de fer ainsi que sur les possibilités qui pourront être mises en œuvre grâce au contrôle des groupes Usinor et Sacilor tel qu'il ressort des dispositions prévues aux articles 1^{er} à 3 du présent projet. »

La parole est à M. le rapporteur de la commission spéciale.

M. René Drouin, rapporteur. Je demande que les trois amendements soient appelés après l'article 3 du projet de loi de finances rectificative.

M. Jean-Louis Masson. Non !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Masson, laissez M. le rapporteur s'exprimer.

Vous demandez la réserve de ces trois amendements, monsieur le rapporteur ?

M. René Drouin, rapporteur. Oui, monsieur le président.

M. Jean-Louis Masson. Pourquoi ?

M. le président. La réserve est de droit. Les amendements n^{os} 16, 18 et 23 sont réservés jusqu'après l'article 3.

Article 1^{er}.

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er} :

PREMIERE PARTIE

CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

« Art. 1^{er}. — Le ministre de l'économie et des finances est autorisé à convertir les prêts consentis par le fonds de développement économique et social aux sociétés Usinor et Sacilor à concurrence de 13 804 332 150 francs en actions de ces sociétés. »

La parole est à M. Jean-Louis Masson, inscrit sur l'article.

M. Jean-Louis Masson. Les six députés de l'opposition, membres de la commission chargée de l'examen du projet de loi, ont déposé quatorze amendements destinés à marquer leur volonté d'obtenir la mise en œuvre correlative d'un plan industriel. Malheureusement, l'article utilisé par le Gouvernement, qui consiste à présenter la nationalisation de la sidérurgie dans un projet de loi de finances rectificative, n'a pas permis que ces amendements soient examinés en séance publique. Nous le regrettons.

J'avais déposé trois autres amendements qui ont, eux aussi, été déclarés irrecevables par le président de la commission des finances selon une interprétation de la Constitution qui, en l'espèce, me semble-t-il, est pour le moins discutable.

C'est la raison pour laquelle je donnerai lecture du principal d'entre eux — les autres étant directement semblables — et je demanderai au Gouvernement de se prononcer sur les propositions qu'il contient.

Cet amendement était ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 1^{er} : « Le ministre de l'économie et des finances est autorisé à convertir une fraction des prêts consentis par le F. D. E. S. aux sociétés françaises exploitant en France des mines de fer ou ayant en France des activités sidérurgiques en actions de ces sociétés. La fraction K sera la même pour toutes les sociétés et telle que le total des prêts convertis ne dépasse pas la somme de 13 804 332 150 francs. »

c'est-à-dire la même somme que celle qui figure dans le projet de loi de finances rectificative.

Quelle était l'objectif de cet amendement ? Il tendait tout simplement à étendre les prises de participation envisagées pour Usinor et Sacilor à toutes les sociétés sidérurgiques et à toutes les sociétés qui ont une activité minière en France.

Je ne vois pas pourquoi le président de la commission des finances a estimé qu'il s'agissait de dépenses nouvelles. Transformer les créances de l'Etat sur Sollac en participation au capital de Sollac est strictement le même type de dépense que la conversion des créances de l'Etat sur Sacilor ou sur Usinor en participations au capital de Sacilor ou d'Usinor.

C'est la raison pour laquelle nous regrettons vivement l'interprétation du président de la commission des finances, qui ne s'explique, à mon sens, que par la volonté d'empêcher l'Assemblée de se prononcer sur notre proposition qui va en fait beaucoup plus loin que le projet gouvernemental car nous, au moins, nous assumons nos responsabilités.

M. Pierre Forgues. Tu parles !

M. Jean-Louis Masson. Nous assumons la logique de notre programme et nous demandons précisément que deux sociétés seulement, en l'espèce Sacilor et Usinor, ne soient pas mises en exergue par rapport au reste de la sidérurgie.

Nous estimons que tout plan cohérent doit prendre en compte toutes les sociétés sidérurgiques et, bien entendu, toutes les sociétés minières.

C'est dans cet esprit que je souhaite vivement que le Gouvernement veuille bien nous indiquer si finalement il ne juge pas souhaitable de ne pas limiter l'intervention prévue par le projet de loi à deux sociétés mais plutôt de l'étendre à toutes les sociétés sidérurgiques et minières.

M. Robert Malgras. Qui peut le plus peut le moins !

M. Jean-Louis Masson. Exactement !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 1^{er}.

M. Gabriel Kaspereit. Le groupe du rassemblement pour la République vote contre.

(L'article 1^{er} est adopté.)

Article 2.

M. le président. « Art. 2. — Le montant des dépenses civiles en capital et le montant des ressources des comptes spéciaux du Trésor, fixés par l'article 22 et l'état A de la loi de finances pour 1981 modifiée, sont modifiés ainsi qu'il suit :

« A. Opérations à caractère définitif :		
« Dépenses civiles en capital du budget général		+ 13 804 332 150
« B. Opérations à caractère temporaire :		
« Ressources des comptes spéciaux du Trésor. — Fonds de développement économique et social ...		+ 13 804 332 150
	13 804 332 150	13 804 332 150

« En conséquence, le solde général du budget de l'Etat pour 1981 reste inchangé. »

La parole est à M. Jean-Louis Masson, inscrit sur l'article.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le président, d'un commun accord, les membres R.P.R. de la commission tiennent à évoquer les quatorze amendements qu'ils avaient déposés solidairement, car le projet gouvernemental leur paraît incomplet.

Le premier amendement concernait les mesures de restructurations et de modernisation et définissait précisément les modalités du choix des investissements.

Le deuxième amendement traitait des mesures de conversion industrielle dont on a très peu parlé au cours de ce débat et qui sont nécessaires pour pallier, dans les zones de sidérurgie traditionnelle, les conséquences actuelles et aussi les conséquences à venir des mesures de restructuration de la sidérurgie.

Le troisième amendement, relatif à la transformation des prêts-avances de l'Etat à l'ensemble de la sidérurgie, proposait de généraliser à toutes les sociétés les mesures adoptées pour Sacilor et pour Usinor.

Le quatrième amendement envisageait une prise de participation de l'Etat dans toutes les mines de fer et notamment leur intégration à toutes les sociétés sidérurgiques qui sont approvisionnées par celles-ci.

M. Robert Malgras. C'était un amendement du R.P.R. !

M. Jean-Louis Masson. Oui, ces amendements ont été déposés par les six commissaires membres du R.P.R.

Le cinquième amendement prévoyait l'institution d'une taxe spécifique sur les concessions minières inexploitées, afin d'en stimuler l'exploitation et d'inciter leur propriétaire à les mettre en valeur.

Le sixième amendement concernait le redéploiement de l'ensemble de la sidérurgie par la constitution de deux groupes se partageant l'ensemble des activités sidérurgiques en France. L'un aurait été formé à partir d'Usinor et l'autre à partir de Sacilor. Chacun aurait eu le statut de société d'économie mixte.

M. Yvon Tondon. Vous avez voté contre cette proposition au conseil régional ! C'est incroyable !

M. René Drouin, rapporteur. Vous tenez un langage différent selon que vous êtes à Metz ou à Paris !

M. Jean-Louis Masson. Je n'ai pas voté contre au conseil régional puisque ce jour-là je siégeais à l'Assemblée.

M. René Drouin, rapporteur. Les Lorrains apprécieront !

M. le président. Je vous en prie, messieurs ! Monsieur Masson, veuillez conclure s'il vous plaît.

M. Jean-Louis Masson. Le septième amendement concernait les investissements prioritaires et notamment la rénovation des laminoirs de Sollac et la création d'aciéries nouvelles.

Le huitième amendement portait sur l'IRSID, à propos duquel le Gouvernement n'a pas répondu à nos questions, notamment à notre proposition de transformer cet institut en établissement public.

Le neuvième amendement prévoyait l'augmentation des capacités de cokéfaction et de production de coke sidérurgique.

Le dixième amendement était relatif à la recherche des moyens nécessaires pour valoriser au mieux les sous-produits de la sidérurgie.

Le onzième amendement visait la valorisation des scories de déphosphoration, point sur lequel M. le ministre de l'industrie n'a pas répondu non plus, notamment en ce qui concerne la péréquation des frais de transport.

Le douzième amendement traitait de la durée de validité des concessions et abrogeait notamment la perpétuité des concessions, en ramenant leur durée à une période de cinquante ans.

Le treizième amendement tendait à supprimer la responsabilité des exploitants pour les dégâts de surface.

Le quatorzième et dernier amendement proposait de supprimer les charges sociales indues supportées par les mines de fer, héritées, comme je l'ai indiqué, des problèmes liés à la pyramide des âges, complètement déséquilibrée en l'occurrence.

Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été possible d'obtenir un vote sur ces différents amendements.

Nous souhaitons cependant que le Gouvernement veuille bien lors de l'éventuelle, de l'hypothétique loi sur l'orientation de la sidérurgie aborder ces différents points que nous venons d'évoquer.

M. le président. La parole est à M. Mellick.

M. Jacques Mellick. A cette heure, monsieur Masson, formuler de telles propositions est une preuve de cynisme. Car vos amis ont été au pouvoir pendant plus de vingt ans. La situation de la sidérurgie n'est donc pas récente.

M. Robert Malgras. Hélas !

M. Jacques Mellick. Nous avons le dossier aujourd'hui en main. Mais il est si mauvais que nous devons prendre le temps d'y réfléchir. Les propositions de M. le ministre de l'industrie, qui vient de confirmer la réunion d'une table ronde, doivent rassurer l'ensemble des membres de cette assemblée sur la volonté de la majorité et du Gouvernement de réussir.

Je vous en prie, monsieur Masson, faites preuve d'un peu moins de cynisme et d'un peu plus d'humilité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission spéciale.

M. Paul Chomat, président de la commission spéciale. Je suis assez surpris des derniers propos de M. Masson.

Mais avant d'y répondre, je reviendrai sur son intervention de cet après-midi au cours de laquelle il s'est efforcé de démontrer que le point de départ des difficultés de la sidérurgie française remontait à 1974. Ce n'est pas vrai et il le sait. C'était une ultime tentative de réhabilitation des maîtres de forges, mais elle sera vaine. D'ailleurs, elle manquait, pour le moins, de gentillesse à l'égard du pouvoir giscardien et, par là même, de M. Chirac qui a tant contribué à sa mise en place.

M. Vincent Porelli. Très bien !

M. Paul Chomat, président de la commission spéciale. En voulant masquer l'irresponsabilité de la droite et du patronat dans ce démantèlement de la sidérurgie et en essayant de transférer celle-ci sur le nouveau gouvernement, vous vous êtes livré, monsieur Masson, à un exercice particulièrement délicat et périlleux.

Vous avez eu l'audace de vous y risquer. Tant pis pour vous ! Les sidérurgistes n'ont tout de même pas la mémoire si courte pour vous croire.

De plus, l'énoncé, auquel vous avez tenu, de vos différents amendements montre que vous avez voulu vous servir de ce débat pour tenter un coup publicitaire, un coup pour le communisme.

M. Robert Malgras. Très bien !

M. Paul Chomat, président de la commission spéciale. Vous avez essayé de vous présenter comme un ardent défenseur des sidérurgistes. Mais nous considérons que votre attitude n'a pas beaucoup de valeur et relève plus de la politique politicienne. L'essentiel pour nous est ailleurs.

Les sidérurgistes ont été douloureusement frappés depuis de nombreuses années. Ils attendent beaucoup de la nouvelle majorité, c'est à lire de nous.

Certes, nous ne répondrons pas à tous leurs vœux par ce projet de loi. Cependant, nous avons commencé à bien travailler pour eux et surtout avec eux. Nous avons commencé à faire ce pour quoi nous avons été élus. Voilà l'essentiel ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Mesdames, messieurs les députés, en entendant les propos de M. Masson, je me disais seulement que la droite présente des amendements alors qu'elle devrait plutôt présenter ses excuses aux sidérurgistes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Gabriel Kaspereit. Très joli ! Vous réussirez dans le mêlé si vous ne réussissez pas ailleurs !

M. le ministre chargé du budget. Messieurs de la droite, vous multipliez aujourd'hui les amendements mais tout le monde ici se souvient que, pendant des années et des années, ceux qui incarnent les intérêts qui sont les vôtres ont conduit la sidérurgie à la situation dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. Dès lors, la gauche doit soutenir le seul amendement que vous n'avez pas présenté : la sidérurgie est malade à cause de la politique d'incapacité que vous-même, M. Giscard d'Estaing, M. Chirac et M. Barre, et tous ceux que vous représentez, ont menée pendant des années et des années. Voilà ce qu'il faudrait dire si l'on était honnête avec les travailleurs. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Monsieur Masson, lorsqu'une politique a échoué — c'est le cas de la votre — la moindre des choses est de conserver la dignité du silence. Or vous, loin d'être silencieux vous employez un double langage. Dans la région, ceux qui connaissent les problèmes savent bien les thèses que vous avez défendues...

M. Jean-Louis Masson. Lesquelles ?

M. André Soury. On les connaît !

M. le ministre chargé du budget. ... et ici vous voudriez apparaître comme le défenseur des sidérurgistes alors que vous les avez condamnés ! Double langage entre la région et l'Assemblée nationale, double langage selon qu'il s'agit d'avant mai 1981 ou d'après l'élection présidentielle car les thèses que vous voudriez défendre aujourd'hui ce sont précisément celles qu'avant 1981 vous dénonciez avec vigueur.

Pourquoi prolonger la discussion, l'essentiel n'est pas là. L'essentiel, c'est que pour la première fois, dans l'histoire de la République, un gouvernement a la volonté, l'audace de tenir ses engagements et de présenter un projet de contrôle de la sidérurgie. Aurez-vous tout à l'heure la même volonté pour le voter ? Nous le verrons bien !

M. Gabriel Kaspereit. Je vous réponds tout de suite, monsieur le ministre : le R. P. R. Je votera pas votre projet.

M. le ministre chargé du budget. C'est le seul élément de cohérence, monsieur Kaspereit : vous étiez conservateur avant 1981 et vous le restez maintenant.

M. Gabriel Kaspereit. Il faudrait savoir si vous donnez des leçons ou si vous traitez du projet.

M. le ministre chargé du budget. Vous pouvez multiplier les amendements pour amuser la galerie, vous n'amusez personne. Et lorsque tout aura été dit ce soir, que les votes auront eu lieu, les travailleurs sauront bien juger qu'il existe un côté de l'Assemblée qui les défend et un côté qui, depuis longtemps, et encore aujourd'hui, n'a qu'un objectif : celui de les condamner. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Louis Masson. On verra !

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le président, je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

M. Jean-Louis Masson. Absolument !

M. le président. Monsieur Masson, je vous dispense de tout adverbe. La présidence apprécie à qui et quand elle doit donner la parole.

Monsieur Kaspereit, vous avez la parole pour répondre au Gouvernement.

M. Gabriel Kaspereit. Je croyais que nous discutions d'un projet de loi. Si je dois venir ici pour entendre les leçons de M. Fabius, qui n'en est pas avare, je préfère me boucher les oreilles. Vous êtes lassant, monsieur le ministre.

M. Robert Malgras. Vous l'avez été pendant vingt-trois ans, mon cher ami !

M. Gabriel Kaspereit. Je ne vous donne pas de leçon.

M. le ministre chargé du budget. Vous aurez du mal !

M. René Drouin, rapporteur. Beaucoup de mal !

M. Gabriel Kaspereit. Soyez au moins convenable.

Ne passez pas votre temps à faire de la morale. On pourrait vous rétorquer beaucoup de choses, je me garderai de le faire par courtoisie.

M. le président. La parole est à M. Ansart.

M. Gustave Ansart. M. Masson se montre un parlementaire habile, mais il ne peut quand même pas donner le change de cette manière sans que nous lui disions ce que nous pensons.

Vous êtes bien obligé de reconnaître, monsieur Masson, que vous avez eu pendant des années et des années le pouvoir d'appliquer une politique conforme à l'intérêt des sidérurgistes. Vous ne l'avez pas voulu.

M. Gabriel Kaspereit. C'est incroyable ! C'est un procès d'intention !

M. Gustave Ansart. Non, vous ne l'avez pas voulu !

M. Gabriel Kaspereit. Vous faites un procès d'intention à M. Masson. C'est insupportable.

M. Job Dupuy. C'est un constat !

M. Gabriel Kaspereit. Arrêtez d'attaquer un homme.

M. Gustave Ansart. Vous avez fini ?

M. Gabriel Kaspereit. Non, c'est le début !

M. Gustave Ansart. Allez, monsieur Kaspereit, dominez-vous.

M. Gabriel Kaspereit. Non ! C'est à vous de vous dominer. Arrêtez les attaques personnelles.

M. Jean-Louis Masson. On ne peut rien dire ici.

M. Gustave Ansart. M. Masson voudrait repartir demain dans les régions qu'il a démolies en proclamant partout : vous savez, la gauche n'a pas voulu de mes amendements ! C'est coulé de fil blanc ; n'insistez pas ! Nous ne voterons pas avec vous. Nous n'allons pas laver en dix minutes vos années — et elles sont nombreuses ! — de culpabilité vis-à-vis des sidérurgistes. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Mme Colette Goeuriot. Les travailleurs ne s'y trompent pas d'ailleurs.

M. Gustave Ansart. Vous pouvez encore parler pendant deux heures, mais vous n'obtiendrez pas un quitus pour votre politique.

M. Gabriel Kaspereit. Nous n'avons pas besoin des leçons des communistes !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2.

(L'article 2 est adopté.)

Article 3.

M. le président. Je donne lecture de l'article 3 :

DEUXIEME PARTIE. — DISPOSITIONS SPECIALES

« Art. 3. — Il est ouvert au ministre de l'économie et des finances, au titre des dépenses en capital des services civils, une autorisation de programme et un crédit de paiement supplémentaires s'élevant à la somme de 13 804 332 150 francs applicables au titre V du budget de l'économie et des finances (I. — Charges communes).

La parole est à M. Jean-Louis Masson, inscrit sur l'article.

M. Jean-Louis Masson. Je veux d'abord déplorer le caractère de plus en plus personnel des attaques lancées par certains collègues de la gauche. Une telle attitude est tout à fait déplacée. Au demeurant, si l'on s'en prend aux idées que je défends, c'est certainement parce qu'elles gênent.

On prétend que j'ai changé d'avis, mais ce n'est pas vrai : depuis que j'ai été élu député, en 1978 — je n'ai donc pas à répondre de ce qui s'est passé avant cette date — j'ai toujours défendu les mêmes thèses. C'est ainsi que je n'ai pas voté en 1978 le plan de restructuration de la sidérurgie. Quant à mes propositions de transformation de l'IRSID en établissement public, de regroupement des laboratoires de cet institut en Lorraine, de suppression des charges indues supportées par les mines de fer, je les avais déjà formulées sous la précédente législature. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux diverses propositions de loi que j'ai déposées sur ces sujets. Affirmer le contraire, c'est me faire un procès d'intention et manquer de bonne foi. Aussi, je ne puis admettre que des membres du parti socialiste ou du parti communiste et même un représentant du Gouvernement dénoncent le prétendu illigisme de ma position ou l'inconstance de mes idées.

J'ai toujours tenu le même langage avant le mois de mai de cette année comme après et je mets au défi ceux d'entre vous qui ont formulé des accusations gratuites à mon encontre de démontrer le contraire en présentant un texte signé par moi.

M. Alain Hauteœur. Par le R. P. R. !

M. Jean-Louis Masson. Tout à l'heure, on a parlé de moi et non du R. P. R.

M. Alain Hauteœur. Vous êtes non-inscrit ?

M. Jean-Louis Masson. Un tel procédé dénote la mauvaise foi.

M. le président. La parole est à M. Mellick.

M. Jacques Mellick. Je souhaite répondre à M. Masson.

M. Jean-Louis Masson. Encore !

M. Alain Hauteœur. Ne vous plaignez pas, vous avez votre heure de gloire !

M. Jacques Mellick. Monsieur Masson, il ne faut surtout pas tricher. C'est le premier acte du débat sur les nationalisations, et il est regrettable que le R. P. R., que l'ancienne majorité aborde ce premier débat d'une manière aussi indigne. Il ne s'agit pas d'un procès d'intention mais nous constatons — et M. Kaspereit l'a confirmé — que le R. P. R. votera contre ce texte, fidèle en cela à sa tradition conservatrice et réactionnaire.

M. Gabriel Kaspereit. Le grand mot est lâché. « Les réac » ! C'est vieux ! Cela date de la III^e République !

M. Alain Hauteœur. Nous n'étions pas nés !

M. Gabriel Kaspereit. Vous avez hérité de son archaïsme !

M. Alain Hauteœur. Le vôtre date encore de plus loin !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 3.

(L'article 3 est adopté.)

Avant l'article 1^{er} (suite).

M. le président. Nous en revenons aux amendements n^{os} 16, 18 et 23, présentés avant l'article 1^{er} et pouvant être soumis à une discussion commune, qui avaient été réservés à la demande de la commission.

La parole est à M. Jean-Louis Masson, pour défendre l'amendement n^o 16.

M. Jean-Louis Masson. Je me réjouis qu'un certain nombre de mes collègues se soient finalement inspirés assez largement de mon amendement n^o 16 puisque les amendements n^{os} 18 et 23, déposés après le mien, lui ressemblent fortement. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Le rapporteur lui-même est de mon avis puisqu'il a finalement demandé qu'ils soient en discussion commune à la fin du projet.

Je suis très flatté...

M. Job Durupt. Cela se voit !

M. Alain Hauteœur. Il n'y a pas de quoi !

M. Jean-Louis Masson. ... que certains se soient inspirés de mon texte. Qu'ils se rassurent : je ne leur demanderai pas de droits d'auteur. Je souhaite simplement qu'ils soient logiques avec eux-mêmes et qu'ils acceptent au moins de le voter.

M. le président. La parole est à M. Drouin, pour soutenir l'amendement n^o 18.

M. René Drouin, rapporteur. Notre amendement est maintenant nettement en retrait par rapport aux propositions beaucoup plus concises et précises que le Gouvernement vient de formuler. C'est la raison pour laquelle, au nom des membres du groupe socialiste qui en sont cosignataires, je retire cet amendement.

M. André Rossinot. Très bien !...

M. le président. La parole est à Mme Goeuriot, pour soutenir l'amendement n^o 23.

Mme Colette Goeuriot. Contrairement à ce qu'a affirmé M. Masson, l'amendement n^o 23 a bien été déposé avant le sien et avant celui du groupe socialiste : c'est d'ailleurs le seul amendement qui figure dans le rapport de M. Drouin. Là encore, monsieur Masson, vous auriez dû faire preuve d'un peu d'honnêteté et ne pas déformer la réalité que tous les membres de la commission connaissent.

Nous demandons l'établissement d'un rapport synthétique qui pourrait comprendre des volets financier, social, socio-économique, technique et de recherche concernant la sidérurgie et les mines de fer. A notre sens, ce bilan est indispensable. Il pourrait servir de base à la préparation de lois futures sur la mise en place de nouvelles structures démocratiques et l'élaboration d'un plan intérimaire dans l'attente d'un plan à plus long terme.

L'exposé des motifs du projet de loi de finances rectificative parle de la nécessité « d'une sidérurgie vivante, forte, moderne ». Nous enregistrons cette profession de foi avec satisfaction. Nous voterons donc le texte qui nous est soumis. Nous considérons aussi que la non-indemnisation des patrons est une mesure de justice sociale qui sera appréciée dans le pays. Très vite, en effet, la casse, le démantèlement et le chômage doivent être stoppés ; nous devons nous engager dans la voie d'un renouveau de la sidérurgie et des mines de fer garantissant l'emploi, le développement économique de nos régions, l'embauche des jeunes, assortie d'actions de formation professionnelle. Tel était l'objectif de notre amendement qui permettait ainsi de jeter de bonnes bases pour la relance industrielle.

Mais les diverses interventions de M. le ministre de l'industrie, de M. le ministre chargé du budget et de M. le secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public répondent aux objectifs que nous avons définis. C'est pourquoi le groupe communiste retire l'amendement n^o 23 en espérant que son esprit sera repris dans les lois en préparation. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. L'amendement n^o 18 et l'amendement n^o 23 sont retirés.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n^o 16 ?

M. Paul Chomat, président de la commission spéciale. La commission spéciale n'ayant pas examiné cet amendement, elle s'en remet, selon la formule consacrée, à la sagesse de l'Assemblée.

M. André Rossinot. Je demande un scrutin public.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Voilà M. Jean-Louis Masson rassuré : il ne reste plus qu'un seul amendement. Le sien. Les choses sont devenues parfaitement claires.

Le Gouvernement a exposé à Mme Goeuriot et à M. Drouin que sa conception de la nécessaire concertation était plus ouverte que celle préconisée par les amendements qu'ils avaient déposés et qu'avant même que le processus financier soit engagé, une table ronde serait organisée. Autour du Gouvernement, se réuniront les représentants des entreprises, des salariés, des élus locaux et régionaux qui discuteront de l'organisation de la sidérurgie et aussi de l'élaboration des réponses industrielles.

Voilà l'engagement pris par le Premier ministre devant la commission spéciale et qui a été réaffirmé en séance publique. Vous voyez bien, monsieur Masson, que cet engagement va bien au-delà du simple dépôt d'un projet de loi devant l'Assemblée.

Dans ces conditions, il est logique que les amendements du groupe socialiste et du groupe communiste aient été retirés. Il ne reste plus que le vôtre, monsieur Jean-Louis Masson. Vous êtes tranquille, vous êtes seul. Je me demande si cet amendement ne correspond pas au regret qui vous tourmente. Tout compte fait, vous cherchez auprès du gouvernement que vous combattez des garanties que vous n'avez pu obtenir des gouvernements que vous avez soutenus.

M. Alain Hauteœur. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Vous cherchez une transparence financière ? Nous l'aurons, alors que vous ne l'avez jamais eue. Vous souhaitez une concertation ? Nous la mettons en place. Vous voulez une stratégie ? Nous la définissons, après en avoir discuté avec ceux qui sont concernés, et d'abord avec les représentants des travailleurs, avec les syndicalistes qui se sont battus contre la politique que vous avez soutenue, et avec les élus.

Les réponses à vos questions ont été données au cours de ce débat.

La garantie ? Il n'y en a qu'une, monsieur Masson : la colère des travailleurs. Nous n'avons besoin ni d'amendement ni de bilan ni de dépôt de rapport. Nous avons le soutien de ceux qui vous ont combattus et vis-à-vis desquels nous avons pris un engagement politique et moral.

Alors, monsieur Masson, voici que vous restez seul avec votre amendement à l'adoption duquel vous vous doutez bien que le Gouvernement n'est pas favorable.

M. Gabriel Kaspereit. M. Masson n'est pas seul : il est avec le groupe R. P. R. !

M. le président. Nous l'avions compris ! La parole est à M. Mellick.

M. Jacques Mellick. Les réponses apportées par M. le ministre et M. le secrétaire d'Etat aux questions que nous avons posées tout au long du débat ne peuvent que nous conforter dans notre intention de retirer l'amendement n° 18.

En fait, l'amendement déposé par M. Masson et ses amis du groupe R. P. R. est un amendement restrictif. Il reste en-deça de notre volonté d'associer les travailleurs, les élus, les directions et les chercheurs à la relance de la sidérurgie. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste le repoussera.

M. Gabriel Kaspereit. Vous cherchez des excuses !

M. Alain Hauteœur. Vous avez bien des alibis !

M. Gabriel Kaspereit. C'est votre opinion !

M. le président. La parole est à Mme Goeuriot.

Mme Colette Goeuriot. Le groupe communiste est hostile à l'amendement de M. Masson, même si un artifice de rédaction pouvait donner à penser qu'il existait quelques convergences avec le nôtre. En fait, nous sommes tout à fait opposés aux objectifs de M. Masson et du groupe R. P. R. qui ont soutenu pendant des années la politique de casse et de démantèlement de la sidérurgie. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Edouard Frédéric-Dupont. Vous êtes orfèvres ! Vous êtes des saboteurs de l'économie ! (Protestations sur les bancs des communistes.)

Mme Colette Goeuriot. M. Masson et ses amis ont soutenu une politique qui a réussi aux patrons et aux profiteurs !

M. Edouard Frédéric-Dupont. Cela fait longtemps qu'on vous connaît !

M. Alain Hauteœur. Il n'y a pas d'usines à Paris, monsieur Frédéric-Dupont !

M. Jacques Mellick. Non, il n'y a pas d'usines dans le VII^e arrondissement !

Mme Colette Goeuriot. Monsieur Masson, que ce soit à titre personnel ou au nom du groupe R. P. R., vous n'avez pas, à ma connaissance, milité pour prendre en compte les revendications des sidérurgistes et des mineurs de fer. Vous n'avez pas soutenu leurs propositions pour s'opposer aux fermetures, pour revaloriser notre minerai de fer, pour relancer la production industrielle.

Vous avez parlé d'artifice. Mais l'artifice est de votre côté, ainsi que tout le monde l'a compris ce soir.

Je vous en prie, faites preuve d'un minimum de décence...

M. Gabriel Kaspereit. On vous embarrasse avec votre amendement ! Voilà la vérité !

Mme Colette Goeuriot. ...face au chômage, à la misère et à la casse dans nos régions qui sont le résultat de la politique que vous avez soutenue. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Gabriel Kaspereit. Vous êtes bien embarrassés ! La vérité n'est pas ailleurs !

M. Jean-Louis Masson. Je demande la parole.

M. le président. Je ne puis vous redonner la parole, sauf s'il s'agit de retirer votre amendement.

M. Jean-Louis Masson. C'est la moindre des choses que je puisse répondre !

M. le président. Monsieur Masson, pour vous être agréable, je vous donne la parole pour expliquer votre vote sur votre propre amendement.

M. Jean-Louis Masson. Comme son numéro l'indique, mais je tiens à le rappeler, mon amendement n° 16 a été déposé avant l'amendement n° 18 des socialistes et l'amendement n° 23 des communistes.

Par ailleurs, je ne puis accepter les remarques formulées par M. le secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public. Il a dit que les socialistes et les communistes avaient retiré leurs amendements parce que le Gouvernement avait répondu à leurs questions. Peut-être, mais le Gouvernement n'a pas répondu aux miennes. Dans ces conditions, vous ne serez pas surpris que je maintienne cet amendement, ce que je n'aurais peut-être pas fait, monsieur le secrétaire d'Etat, si, traitant sur un pied d'égalité députés de la majorité et députés de l'opposition, vous aviez pris en considération les motifs d'inquiétude que je vous ai exposés.

M. Gustave Ansart. Tout cela, ce n'est pas de la politique : ce sont des trucs, et, en politique, on ne va pas loin avec des trucs !

Mme Colette Goeuriot. C'est de la pure procédure !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 16.

Je suis saisi par le groupe union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	483
Nombre de suffrages exprimés	483
Majorité absolue	242
Pour l'adoption	151
Contre	332

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Jean-Louis Masson. Vous voyez que je ne suis pas seul, monsieur le secrétaire d'Etat !

Article 4.

M. le président. « Art. 4. — Les conditions dans lesquelles seront exécutées les opérations budgétaires qui découleront de la loi de nationalisation, notamment en ce qui concerne la caisse nationale de l'industrie et la caisse nationale des banques, seront fixées par les lois de finances. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 4.

(L'article 4 est adopté.)

Vote sur l'ensemble.

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Au nom de mes collègues du groupe du rassemblement pour la République, je tiens à souligner les incohérences qui apparaissent, dans l'attitude de la majorité actuelle.

En 1978, on nous a proposé un plan qui ressemblait trait pour trait au projet qui nous est soumis aujourd'hui, puisqu'il s'agissait déjà, à l'époque, de transformer des créances publiques en participation au capital.

Voici qu'on nous propose la même chose, en modifiant simplement le niveau de la participation. En 1978, les députés de l'actuelle majorité avaient voté contre, au motif qu'aucun plan industriel n'accompagnait ces transformations des créances. Aujourd'hui, il semble qu'ils aient changé d'avis et qu'ils se satisfassent d'une transformation de créances publiques en participation au capital, bien qu'il n'y ait pas plus qu'en 1978 de plan industriel associé.

On a dit tout à l'heure que certains avaient changé d'avis. Mais si quelqu'un a changé d'avis, ce n'est pas moi qui, en 1978, avais voté contre le projet...

M. René Drouin, rapporteur. Mais votre parti avait voté pour !

M. Jean-Louis Masson. ... comme je voterai ce soir contre celui qui nous est soumis.

Si l'on doit parler de versatilité c'est donc à propos de ceux qui ont changé d'avis pour la seule raison que la couleur politique du Gouvernement s'est elle-même modifiée. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Mesdames, messieurs, au même titre que la nouvelle politique énergétique que nous avons adoptée hier, la nationalisation de la sidérurgie constitue l'une des bases essentielles de notre indépendance économique.

Comme l'a indiqué M. le ministre de l'industrie, « une grande nation industrielle ne peut pas se passer d'acier ». C'est d'autant plus vrai qu'il s'agit aussi de l'avenir des hommes.

Oui, la France a besoin d'une sidérurgie puissante et dynamique, et c'est pourquoi la production d'acier français doit impérativement augmenter pour répondre aux besoins de notre économie réactivée par la relance progressive de notre industrie et de la consommation populaire.

Voici plus de dix ans que les communistes luttent pour la nationalisation franche de l'ensemble de la sidérurgie et des mines de fer, des sociétés mères, comme des filiales.

Nous considérons la prise de participation majoritaire de l'Etat dans Usinor et Sacilor à hauteur de 95 p. 100 comme un acte positif. Mais cette nouvelle politique, pour réussir, a besoin de la participation des travailleurs dont la lutte a réussi, dans bien des cas, à préserver, malgré le R.P.R. et l'U.D.F., une partie de l'appareil de production.

Nous tenons donc à rendre hommage à l'action des sidérurgistes et des mineurs de fer de Lorraine et de Denain, de Fos-sur-Mer et de Dunkerque, de Decazeville et de Normandie, qui, dans des conditions extrêmement difficiles, confrontés à la dure répression patronale appuyée quand il le fallait par la répression policière déclenchée par MM. Giscard d'Estaing, Barre et Chirac, ont dû lutter avec courage et un grand esprit de responsabilité contre la casse, pour l'emploi, pour l'intérêt national.

C'est pourquoi il nous paraît indispensable de les associer étroitement à la gestion du nouveau secteur public dans les conseils d'administration, les conseils d'atelier, qu'il faut créer, dans les comités d'entreprise, les comités d'hygiène et de sécurité, et cela tant au niveau des sociétés mères que des filiales. Il nous paraît aussi nécessaire d'écarter définitivement des directions les actuels responsables d'Usinor et de Sacilor qui ont contribué au succès de la politique de démantèlement de la sidérurgie française de MM. Giscard d'Estaing et Chirac.

Avec l'amélioration des conditions de travail, la cinquième équipe, les trente-cinq heures et un départ à la retraite avancé, l'ensemble de ces mesures constituera un pas en avant décisif dans la voie de l'autogestion, clef de l'efficacité économique.

Je souhaite que des élus locaux puissent également intervenir dans la gestion des entreprises sidérurgiques nationalisées, sans courir le risque, parce que celui-ci sera supprimé, d'être condamnés comme je l'ai été par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence, à la suite d'une plainte de la direction de Solmer, pour avoir apporté, en qualité de député de Port-Saint-Louis-du-Rhône, mon soutien sur place aux travailleurs en lutte.

Certes, le projet qui nous est soumis ne résoudra pas d'emblée tous les problèmes de la sidérurgie française. Des interrogations demeurent quant à la nécessaire démocratisation de la gestion, mais une vie nouvelle peut commencer pour les sidérurgistes, à condition que l'on s'appuie résolument sur eux. C'est la bonne voie qui a été prise.

Oui, ce projet va dans le bon sens. C'est pourquoi le groupe communiste le votera. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

M. Jean-Paul Durieux. Les députés socialistes ont exprimé dans leurs interventions le soutien qu'ils apportent au projet de loi qui est soumis à l'Assemblée. Ils sont en cela fidèles à leurs engagements et à leur combat, fidèles à l'attente de nos bassins sidérurgiques et miniers, fidèles aux hommes et aux femmes qui veulent y vivre et travailler dans la dignité.

Ce projet de loi est une première étape qui traduit notre volonté de construire une sidérurgie vivante, forte et moderne. Et nous faisons confiance au Gouvernement pour élargir le débat d'aujourd'hui, pour ouvrir cette vaste concertation à quatre dont M. le Premier ministre a tracé la voie.

Définir une nouvelle stratégie de la filière acier, des mines de fer à la transformation de l'acier, développer la recherche et l'innovation, moderniser l'outil de production, définir de nouveaux droits pour les travailleurs dans le sens de l'amélioration des conditions de travail et dans le sens de la démocratisation de la gestion, telles sont les tâches auxquelles les députés socialistes sont prêts à apporter leur concours.

Ils voteront donc le projet de loi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Je suis saisi par le Gouvernement et par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public. (Mouvements divers.)

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	483
Nombre de suffrages exprimés.....	481
Majorité absolue	241
Pour l'adoption	333
Contre	148

L'Assemblée nationale a adopté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

— 2 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Suehol un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 457).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 461 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Hauteœur un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de Mme Colette Gouuriot et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les aides publiques reçues de l'Etat et des banques par les grandes sociétés du textile et de l'habillement et notamment par le groupe Willot (n° 5).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 462 et distribué.

J'ai reçu de M. Max Gallo un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention sur la sécurité sociale du 28 février 1952 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco (n° 91).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 463 et distribué.

J'ai reçu de M. Adrien Zeller un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant le Gouvernement à approuver l'accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel (n° 83).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 464 et distribué.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 9 octobre 1981, à neuf heures trente, première séance publique :

— Questions orales sans débat.

Question n° 22. — M. Pierre-Bernard Cousté demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il ne déplore pas, comme lui-même, le manque de politique commune européenne à l'égard de la devise américaine.

En effet, cette absence de politique commune risque à l'avenir de compromettre l'état et le développement du système monétaire européen.

Peut-il rappeler les orientations données par la commission des communautés de la C. E. E. sur ce problème précis au vu du sommet qui s'est déroulé à Ottawa les 21 et 22 juillet 1981 ?

Le Gouvernement français, pour sa part, serait-il prêt, puisque l'évolution de la parité du dollar a des conséquences immédiates sur l'économie de chacun des Etats membres, de proposer aux autres Etats membres de la Communauté un certain nombre de mesures et lesquelles, voir même de prendre, en ce qui concerne les intérêts français, les mesures appropriées et nationales qui pourraient s'imposer ?

Question n° 39. — M. Joseph Gourmelon demande à M. le ministre de la défense si, eu égard à la situation exceptionnelle de l'emploi, il n'envisage pas de faire jouer les dispositions du décret n° 62-1016 du 27 août 1962, complétant la loi de retraite du 2 août 1949 permettant la mise à la retraite avec jouissance immédiate des personnels à statut ouvrier ayant plus de cinquante ans d'âge.

Question n° 37. — M. Jacques Brunhes attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme et du logement sur la recrudescence depuis quelques semaines des saisies et des expulsions.

Les victimes de ces pratiques dignes d'un autre âge ne sont pas, dans la quasi-totalité des cas, de mauvais payeurs qui auraient les moyens de s'acquitter de leurs dettes de loyers, de gaz et d'électricité ou encore de crédit. Ce sont des ménages de travailleurs frappés par le chômage ou la maladie ou dont les dettes et crédits s'accroissent faute de revenus décentes pour faire vivre famille et enfants.

Les saisies et expulsions se passent dans des conditions traumatisantes pour parents et enfants.

Elle constitue une atteinte intolérable à la dignité humaine.

Dans l'attente des réformes de fonds en vue de lutter contre les inégalités sociales, compte tenu de la mise en place progressive de commissions chargées de venir en aide aux locataires en difficulté :

Il lui demande s'il ne serait pas opportun pour l'instant de suspendre toutes les mesures de saisies et d'expulsions pour cause de dettes dues au chômage, à la maladie et d'une façon plus générale imputables à la crise économique.

Il lui indique que les députés communistes ont déposé à cet effet une proposition de loi et souhaitent qu'elle soit rapidement examinée.

Question n° 40. — M. Guy Malandain rappelle à M. le ministre des relations extérieures les termes de sa question écrite n° 831 portant sur la situation au Maroc après les émeutes de Casablanca. Il souligne l'aggravation manifeste de cette situation, en septembre 1981, avec l'arrestation arbitraire puis la lourde condamnation de cinq dirigeants socialistes de l'U. S. F. P., principal parti d'opposition. Ni la visite de M. le ministre des relations extérieures ni celle de la délégation parlementaire socialiste au Maroc au mois d'août n'ont été de nature à assouplir la position du gouvernement royal marocain qui est contraire aux principes les plus élémentaires des droits de l'homme. Bien au contraire, la répression politique s'est accrue à la suite de nombreuses disparitions (sans doute plusieurs centaines) consécutives aux émeutes « de la misère ».

Aussi, il lui demande à nouveau quelles dispositions il entend prendre, au nom tant du Gouvernement de la République que des droits de l'homme et de la solidarité, pour infléchir les décisions brutales, injustes du gouvernement marocain qui lui paraissent marquer un tournant inquiétant et si, le cas échéant, il n'estime pas devoir faire part au roi de sa vive préoccupation à ce sujet.

Question n° 34. — M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de l'environnement de lui indiquer s'il entend respecter les engagements, pris dans le passé, de créer une agence nationale contre la pollution de l'air à Metz. Dans l'affirmative, il souhaiterait savoir quels seront les effectifs, par catégories, de cette agence, quelles seront la nature et l'importance de ses ressources financières et quel sera l'échéancier précis de développement de l'agence.

Dans le cadre de la vocation de la ville de Metz en matière d'environnement et d'écologie, il souhaiterait enfin savoir s'il ne serait pas possible d'envisager la création à Metz d'un cycle spécifique de formation d'ingénieurs et de techniciens aux techniques de la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau.

Question n° 38. — M. Georges Hage fait observer à Mme le ministre de la solidarité nationale que 1981, année que la communauté internationale a décidé de faire année internationale des handicapés, va s'achever sans être marquée par la moindre mesure significative dans notre pays.

Il reste que les changements politiques intervenus depuis le 10 mai suscitent de grands espoirs parmi les personnes atteintes de handicap et leur famille.

Le Gouvernement se doit de répondre à cette attente en précisant les nouvelles orientations de sa politique en ce domaine et notamment en ce qui concerne le problème de l'insertion des handicapés dans le système scolaire et dans la vie professionnelle.

Question n° 36. — M. Pierre Bourguignon appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie sur le devenir de l'industrie papetière dans notre pays.

En particulier, reste posé le devenir du groupe papetier Châpelle Darblay.

Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun que soient précisés dans les meilleurs délais le rôle et la place du groupe Châpelle Darblay dans l'industrie papetière.

Question n° 2. — M. Antoine Gissinger demande à M. le ministre d'Etat, ministre des transports, de bien vouloir lui faire connaître les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre pour réaliser dans les meilleurs délais la liaison fluviale Nord-Méditerranée.

Discussion des conclusions du rapport n° 455 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses

dispositions du code du travail relatives à l'emploi de travailleurs étrangers en situation irrégulière (M. Louis Lareng, rapporteur).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 457 relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (rapport n° 461 de M. Michel Suchod, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Eventuellement, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Henri Bayard a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Henri Bayard tendant à rétablir le mérite social (n° 287).

M. Henri Bayard a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Henri Bayard tendant à modifier la loi du 9 décembre 1974 donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier 1962 et le 2 juillet 1962 (n° 289).

Mme Muguette Jacquaint a été nommée rapporteur de la proposition de loi de Mme Muguette Jacquaint et plusieurs de ses collègues tendant à améliorer la législation de l'interruption volontaire de grossesse (n° 296).

M. Francisque Perrut a été nommé rapporteur de la proposition de loi de Mme Louise Moreau tendant à compléter les dispositions de l'article 15 de la loi n° 74 696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision en vue d'assurer la réalisation et la diffusion d'émissions à l'intention des sourds et des malentendants (n° 343).

M. Yves Sautier a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Francis Geng tendant à définir certaines obligations des médecins (n° 350).

M. Henri Bayard a été nommé rapporteur de la proposition de loi de MM. Alain Mayoud et Henri Bayard relative à l'attribution de bonifications annuelles pour le calcul de la retraite des policiers municipaux (n° 353).

M. Antoine Gissinger a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Pierre Weisenhorn tendant à faire bénéficier les Alsaciens-Lorrains évadés pour se soustraire à l'incorporation de force dans l'armée allemande ou déserteurs de celle-ci après leur incorporation de force, des dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 (n° 357).

M. Jacques Barrot a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Francis Geng tendant à faire bénéficier les salariés frappés par des mesures de chômage technique d'un déblocage anticipé des droits acquis par eux au titre de l'ordonnance du 17 août 1967 (n° 361).

M. Jean Briane a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Francis Geng tendant à étendre aux salariés âgés de plus de soixante ans privés d'emploi le bénéfice de l'allocation de logement instituée par la loi du 16 juillet 1971 (n° 362).

M. Francisque Perrut a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Charles Millon tendant à harmoniser les conditions d'accès à la retraite (n° 363).

Mme Hélène Missoffe a été nommée rapporteur de la proposition de loi de Mme Nicole de Hauteclouque visant à étendre au corps des porteurs du service municipal des pompes funèbres de Paris le bénéfice des dispositions de la loi n° 50-328 du 17 mars 1950 accordant aux agents de réseaux souterrains des égouts des avantages spéciaux pour l'ouverture des droits à pensions (n° 371).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Mme Marie-Thérèse Patrat a été nommée rapporteur de la proposition de loi de M. Michel Barnier tendant à instituer un service national féminin volontaire de la coopération (n° 326).

M. Louis Robin a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean Brocard et plusieurs de ses collègues tendant à reporter à vingt-sept ans l'âge limite de l'incorporation des étudiants en chirurgie dentaire et en pharmacie (n° 344).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Maurice Doussat a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Maurice Doussat tendant à modifier l'article L. 251-3 du code de l'aviation civile relatif à l'extension de la compétence de l'Aéroport de Paris de 50 à 1 000 kilomètres (n° 345).

M. Pierre Weisenhorn a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Pierre Weisenhorn tendant à instaurer une commission des commandes publiques (n° 375).

M. Maurice Cornette a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Vincent Ansquer tendant à modifier l'article L. 142-2 du code de l'urbanisme instituant une taxe départementale d'espaces verts (n° 411).

M. Claude Birraux a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Henri Bayard tendant à définir la vente à perte (n° 428).

M. Jean Bégault a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Claude Birraux tendant à introduire la possibilité de commercialisation d'articles en or à neuf carats sur le marché français (n° 431).

M. Jean Desanlis a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Georges Mesmin portant création du conservatoire des espèces végétales et des races animales pour l'agriculture (n° 433).

M. Jean Rigaud a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Georges Mesmin tendant à modérer la densité de construction dans les grandes villes et à organiser le transfert des droits à construire (n° 446).

Mme Louise Moreau a été nommée rapporteur de la proposition de loi de M. Jean Briane tendant à réglementer les manifestations donnant lieu à vente ou échange d'objets anciens ou d'occasion (n° 441).

M. Robert Galley a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le redéploiement de la sidérurgie et des mines de fer françaises (n° 442).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 13 octobre 1981, à dix-neuf heures trente, dans les salons de la présidence.

Organismes extraparlimentaires.

I. — APPLICATION DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

Conseil supérieur de l'aménagement rural.

(Deux postes : un titulaire, un suppléant à pourvoir.)

La commission de la production et des échanges a désigné comme candidat titulaire M. Christian Nucci et comme candidat suppléant M. Jean-Louis Goadouff.

Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture.
(Deux postes à pourvoir.)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidat M. Didier Chouat.

La commission des affaires étrangères a désigné comme candidat M. Max Gallo.

*Conseil d'orientation
du centre national d'art et de culture Georges Pompidou.*
(Trois postes à pourvoir.)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidats M. Rodolphe Pesce et M. Jacques Brunhes.

La commission des finances, de l'économie générale et du plan a désigné comme candidat M. Jean de Préaumont.

Commission nationale de la caisse nationale de prévoyance.
(Un poste à pourvoir.)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidat M. Francisque Perrut.

Commission supérieure des sites.
(Deux postes à pourvoir.)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidats Mme Ghislaine Toutain et M. Jean Briane.

*Comité national interprofessionnel
pour les économies d'énergie.*
(Trois postes à pourvoir.)

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République a désigné comme candidat M. Alain Richard.

La commission de la production et des échanges a désigné comme candidats MM. Joseph Vidal et Pierre Weisenborn.

Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.
(Deux postes : un titulaire et un suppléant à pourvoir.)

La commission de la production et des échanges a désigné comme candidat titulaire M. Roger Duroure et comme candidat suppléant M. Roland Vuillaume.

Les candidatures, à ces sept organismes, ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 9 octobre 1981.

Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.

II. - APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DU REGLEMENT

Comité consultatif pour la gestion du fonds national pour le développement des aductions d'eau dans les communes rurales.

La commission des finances, de l'économie générale et du plan a nommé M. René Soucheon membre de cet organisme.

La commission de la production et des échanges a nommé M. André Soury membre de cet organisme.

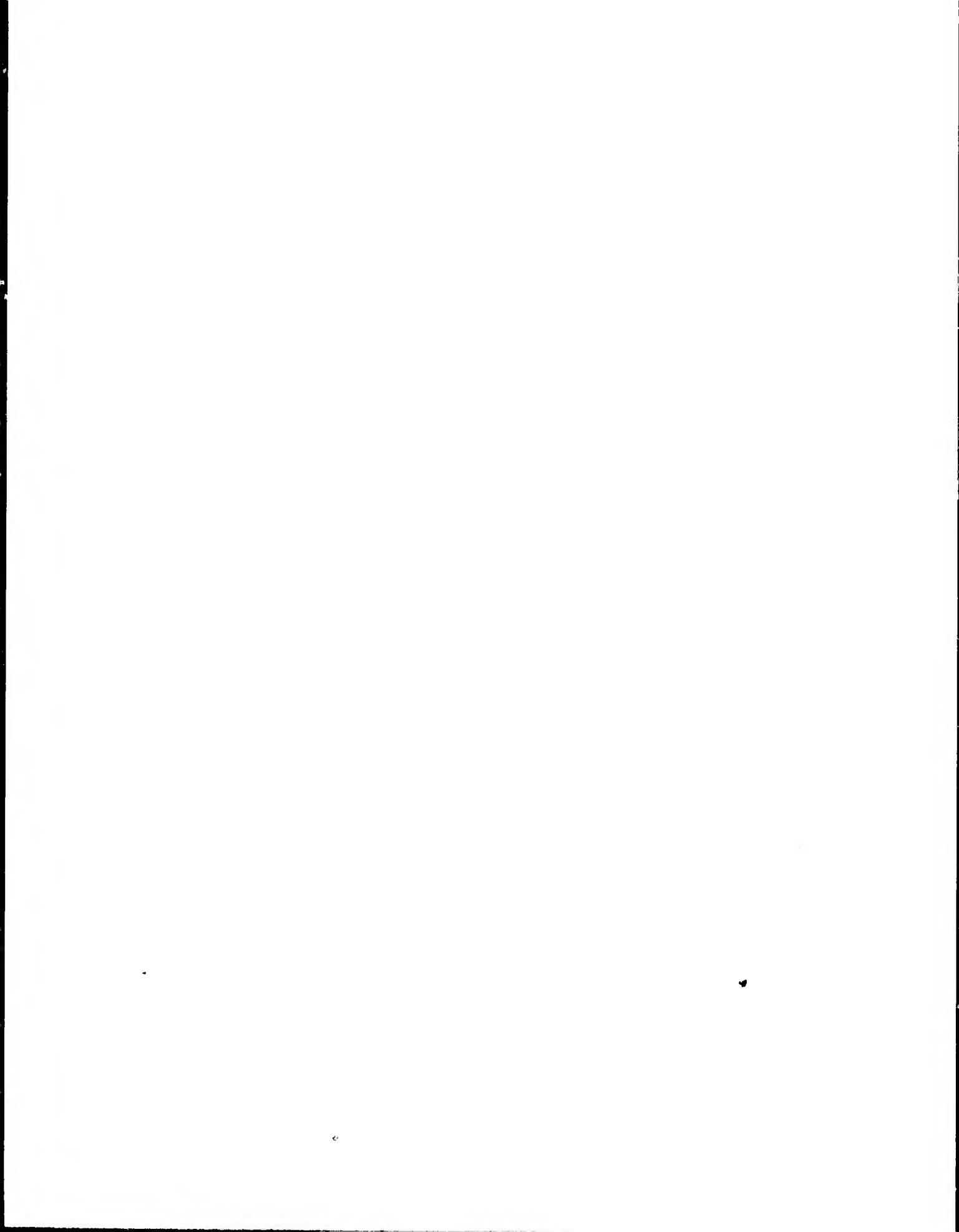
*Conseil d'administration
de l'agence pour l'amélioration des conditions de travail.*

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a nommé M. Michel Coffineau, membre de cet organisme.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Sécurité sociale (travailleurs frontaliers).

44. — 9 octobre 1981. — M. François Grussenmeyer attire à nouveau l'attention de Mme le ministre de la solidarité nationale sur la récente modification de l'annexe V du règlement communautaire n° 1408/71 tendant à insérer, dans son champ d'application matériel, le régime local d'Alsace-Moselle. En effet, en date du 6 août dernier, le directeur de la sécurité sociale a informé le comité de défense des travailleurs frontaliers d'Alsace de cette décision du conseil des ministres des affaires sociales de la Communauté économique européenne. Jusqu'à l'entrée en application de cette mesure, les travailleurs frontaliers alsaciens et mosellans exerçant en République fédérale, ainsi que leurs ayants droit, ne bénéficient que du régime général de la sécurité sociale lorsqu'ils consultent en France. La modification annoncée entrainera dès lors le bénéfice des prestations prévues par le régime local d'Alsace-Lorraine, soit un remboursement à 90 p. 100 des frais pharmaceutiques et médicaux. Les intéressés attendent donc avec une légitime impatience l'application des décrets par les caisses locales. Il lui demande de bien vouloir tout mettre en œuvre pour une parution imminente des décrets d'application concernés, en lui rappelant que cette mesure de meilleure protection sociale intéresse environ 30 000 travailleurs frontaliers alsaciens et mosellans, leurs familles ainsi que les frontaliers pensionnés ou chômeurs, soit au total plus de 80 000 assurés sociaux.



ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Jeudi 8 Octobre 1981.

SCRUTIN (N° 63)

Sur l'amendement n° 16 de M. Jean-Louis Masson après l'article 3 du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 25) Déposé par le Gouvernement d'un rapport devant le Parlement sur l'exécution de la loi.

Nombre des votants 483
 Nombre des suffrages exprimés 483
 Majorité absolue 242

Pour l'adoption 151
 Contre 332

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM		
Alphandery.	Posse Roger).	Maujolan du Gasset
Ansquer	Fouchier	Mayoud.
Aubert (Emmanuel).	Foyer.	Médecin.
Aubert (François d')	Frédéric-Dupont.	M. Baignerie.
Barnier.	Fuchs	Mesmin.
Barre	Galley (Robert).	Messmer.
Barrot.	Gantier (Gilbert).	Mestre.
Bas (Pierre).	Gascher.	Micaux
Baudeauin.	Gastines (de)	Wilson (Charles).
Baumel.	Gaudin.	Miossec
Bayard.	Geng (Francis).	Mme Missoffe.
Bégault.	Gengenwin	Mme Moreau
Benouville (de).	Gissingier.	Louise).
Bergelin	Goasduff.	Narquin
Bigard.	Godefroy (Pierre)	Noir
Birraux.	Godfrain (Jacques).	Nungesser.
Bizet.	Gorse.	Ornano (Michel d').
Blanc (Jacques).	Goulet.	Perbet
Bonnet Christian).	Grusonmeyer	Péricard.
Bouvard	Guichard	Pernin.
Brial (Benjamin).	Haby (Charles)	Perrut.
Briane (Jean).	Haby (René)	Petit (Camille).
Brocard (Jean).	Hamel.	Pinte.
Brochard (Albert).	Hamelin	Pons
Cavaillé.	Mme Harcourt	Preaumont (de).
Chaban-Delmas.	Florence d').	Proriot.
Charié.	Harcourt	Ravnal.
Charles.	(François d').	Richard (Lucien).
Chasseguet.	Mme Hauteclouque	Rigaud
Chirac.	(de)	Rocca Serra (de).
Clément.	Inchauspé.	Rossinot.
Cointat.	Julia (Didier).	Sablé.
Cornette.	Juveglin	Santoni.
Corrèze.	Kaspereit.	Sautier.
Cousté.	Koehl.	Sauvaigo.
Couve de Murville.	Krieg.	Séguin
Daillet.	Labbé	Seitlinger.
Dassault.	La Combe (René).	Soson
Debré.	Laflour.	Sprauer.
Delatre.	Lancien.	Stasi.
Delfosse.	Lauriol.	Stirn.
Deniau.	Léotard.	Tiberi.
Deprez.	Lestas.	Toubon.
Desautels.	Ligot	Tranchant.
Deussat.	Lipkowski (de).	Valleix
Durand (Adrien).	Madelin (Alain).	Vivien (Robert-André)
Durr.	Marcellin.	Vuillaume.
Esdras.	Marcus.	Wagner
Falala.	Marette.	Weisenhorn
Fèvre	Masson (Jean-Louis).	Wolff (Claude).
Fillon (François).	Mathieu (Gilbert).	Zeiler.
Flosse (Gaston).	Mauger.	

Ont voté contre :

MM	
Adevah-Pouf	Caumont (de).
Alatze.	esaire
Alfonsi.	Mme Chaigneau.
Anciant.	Chaniraolt.
Ansart.	Chapuis
Asensi.	Charpentier.
Aumont.	Charzat.
Badet	Chaubard.
Balligand.	Cauveau.
Bally.	Chenard.
Balmigere	Mme Chepy-Léger.
Bapt (Gérard).	Chevallier.
Barthe.	Chomat (Paul).
Bartolone.	Choat Didier).
Basinet	Coffineau
Batenx.	Colin (Georges).
Battist.	Colomb (Gérard).
Bayet.	Colonna
Bayou.	Combasteil.
Beaufils.	Mme Commergnat.
Beaufort.	Couillet
Beche.	Couqueberg.
Becq	Dahzies
Beix (Roland).	Darinot
Bellon (André).	Bassonville.
Belorgey	Defontaine.
Beltrame.	Deloux.
Benedetti.	Delanoë.
Benetière	Delehedde
Benoist	Delisle
Beregovoy (Michel).	Denvers
Bernard (Jean).	Derozier
Bernard (Pierre).	Deschaux-Beaume.
Bernard (Roland).	Desgranges
Berson (Michel).	Dessin
Bertile	Destrade
Besson (Louis).	Dhaille.
Billardon.	Dilla.
Billon (Alain).	Douyère.
Bladt (Paul).	Drouin.
Boeckel (Jean-Marie).	Dubedout.
Bocquet (Alain).	Ducoloné.
Bois.	Dumas (Roland).
Bonnemaïson.	Dumont (Jean-Louis).
Bonnet (Alain).	Dupilet.
Bonrepaux.	Doprat.
Borel.	Mme Dupuy.
Boucheron	Duraffour.
(Charente).	Durbec.
Boucheron	Durieux (Jean-Paul).
(Ille-et-Vilaine).	Durmea.
Bourguignon.	Duropt.
Braine.	Dutard.
Branger.	Esentia.
Briand.	Estier.
Brune (Alain).	Evin.
Brunet (André).	Faugaret.
Brunhes (Jacques).	Faure (Maurice).
Buslin.	Mme Fiével.
Cabé.	Fleury.
Mme Cacheux.	Floch (Jacques).
Cambolive.	Florian.
Carraz.	Forgues.
Cartelet.	Forné.
Cartraud.	Fourné.
Cassaing.	Mme Frachon.
Castor	Mme Fraysse-Cazals
Cathala.	Frèche.
	Frelaut.

Fronion.
Gabarrou.
Gaillard.
Gillet (Jean).
Gallo (Max).
Garcin.
Garmenda.
Garroute.
Mme Gaspard.
Gatel.
Germon.
Giovannelli.
Mme Goeuriot.
Gosnat
Gourmelon.
Goux (Christian).
Gouze (Hubert).
Gouzes (Gérard).
Gréard
Gréard
Gaidoni
Guyard.
Hasebroeck.
Hage
Darinot
Mme Halimi.
Hauteclouq.
Haye (Kléber).
Hermier.
Mme Horvath.
Hory.
Hooteer
Huguet.
Huyghues
des Etages.
Ibanès.
Istace.
Mme Jacq (Marie).
Mme Jacquaint.
Jagoret.
Jans.
Jarosz.
Join.
Joseph.
Jospin.
Josselin.
Jourdan.
Journet.
Joxe.
Julien.
Kucheida.
Labazée.
Laborde.
Lacombe (Jean).
Lagorce (Pierre).
Laignel.
Lajoinie.
Lambert.
Lareng (Louis).
Lassale.
Laurent (André).
Laurisseriesgues.
Lavédrine.
Le Baill.
Le Bris.
Le Coadic.
Mme Lecuir.
Le Drizan.
Le Foil.
Le Franc.
Le Gars.
Legrand (Joseph).

Lejeune (André)	Oehler.	Rouquette (Roger).
Le Meur	Olmeta.	Rousseau.
Lengagne.	Ortet.	Royer
Leonetti.	Mme Osselin.	Sainte-Marie.
Loncle.	Mme Patrat.	Samarco
Lotte.	Patriat (François).	Santa Cruz.
Luisi.	Pen (Albert).	Sa. 'rot.
Madrelle (Bernard).	Pénicaut.	Sapin
Mabéas	Perrier.	Sarre (Georges).
Maisonnat.	Pesce.	Schiffier.
Malandain.	Peuziat.	Schreiner.
Malgras.	Philibert.	Sénés.
Malvy.	Pidjot.	Mme Sicard
Marchais.	Pierret.	Souchon (René).
Marchand.	Pignion.	Mme Soum.
Mas (Roger).	Pinard.	Soury.
Masse (Marius).	Pistre.	Mme Sublet.
Massion (Marc).	Planchou.	Suchod (Michel).
Massot.	Poignant.	Sueur
Mazoin.	Poporen.	Tabanou.
Mellick.	Porelli.	Taddei
Menga.	Portheault.	Tavernier.
Metais.	Pourchon.	Testu.
Metzinger.	Prat.	Théaudin.
Michel (Claude).	Pruvost (Pierre).	Tinseau.
Michel (Henri).	Proveux (Jean).	Tondeau.
Michel (Jean-Pierre).	Mme Provost (Eliane).	Tourné.
Mitterrand (Gilbert).	Queyrasne.	Mme Toutain.
Mocœur	Quilès.	Vacant
Montdargent.	Ravassard.	Vadebled (Guy).
Mme Mora	Raymond.	Valroff.
(Christiane).	Renard.	Vennin.
Moreau (Paul).	Renault.	Verdon.
Mortelette.	Richard (Alain).	Balmigère.
Moulinet.	Rieubon.	Bapt (Gérard).
Moutoussamy.	Rigal.	Bardin.
Natlez.	Rimbault.	Barthe.
Mme Neiertz.	Robln.	Bartolone.
Mme Nevoux.	Rodet.	Passinet
Niès.	Roger (Emile).	Bateux.
Notebart.	Roger-Machart.	Battist.
Odru.	Rouquet (René).	Baylet.
		Bayou.
		Beaufils.
		Beaufort.
		Bèche.
		Becc.
		Beix (Roland).
		Hellon (André).
		Belorgey.
		Beltrame.
		Beneclotti.
		Benetière.
		Benoist.
		Beregovoy (Michel).
		Bernard (Jean).
		Bernard (Pierre).
		Bernard (Roland).
		Berson (Michel).
		Bertile.
		Besson (Louis).
		Billardon.
		Billon (Alain).
		Bladt (Paul).
		Bockel (Jean-Marie).
		Bocquet (Alain).
		Bois.
		Bonnemaison.
		Bonnet (Alain).
		Bonrepaux.
		Borel.
		Boucheron
		(Charente).
		Boucheron
		(Ille-et-Vilaine).
		Bourguignon.
		Braine.
		Branger.
		Briand.
		Brune (Alain).
		Brunet (André).
		Brunhes (Jacques).
		Bustin.
		Cabé.
		Mme Cacheux.
		Cambolive.
		Carraz.
		Cartelet.
		Cartraud.
		Cassaing.
		Castor.
		Cathala.
		Caumont (de).
		Césaire.
		Mme Chaigneau.
		Chanfrault.
		Chapuis.
		Charpentier.
		Charzat.
		Chaubard.

N'ont pas pris part au vote :

MM.	Fontaine.	Sergheraert.
Audinot.	Jalton.	

Excusés ou absents par congé.

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Caro et Hunault.

N'ont pas pris part au vote.

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Nucci, qui présidait la séance.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste et apparentés (286) :

Contre : 283 ;
Non-votants : 3 : MM. Jalton, Mermaz (président), Nucci (président de séance).

Groupe R. P. R. et apparentés (88) :

Pour : 88.

Groupe U. D. F. et apparentés (62) :

Pour : 61 ;
Excusé : 1 : M. Caro.

Groupe communiste et apparenté (44) :

Contre : 44.

Non-inscrits (11) :

Pour : 2 : MM. Juventin, Zeller ;
Contre : 5 : MM. Branger, Giovannelli, Hory, Patriat (François), Royer ;
Non-votants : 3 : MM. Audinot, Fontaine, Sergheraert ;
Excusé : 1 : M. Hunault.

Mise au point au sujet du présent scrutin.

M. Jalton, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N 64)

Sur l'ensemble du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 355).

Nombre des votants	483
Nombre des suffrages exprimés	481
Majorité absolue	241
Pour l'adoption	333
Contre	148

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Chauveau.	Gouze (Hubert).
Adevah-Pœuf.	Chénard.	Gouzes (Gérard).
Alaize.	Mme Chepy-Léger.	Grézar.
Alfonsi.	Chevallier.	Guidoni.
Anciant.	Chomat (Paul).	Guyard.
Ansart.	Chouat (Didier).	Haesebroeck.
Asensi.	Coffineau.	Hage.
Aumont.	Colin (Georges).	Mme Halim.
Badet.	Collomb (Gérard).	Hauteœur.
Balligand.	Colonna.	Haye (Kléber).
Bally.	Combasteil.	Hermier.
Balmigère.	Mme Commergnat.	Mme Horvath.
Bapt (Gérard).	Couillet.	Hory.
Bardin.	Couqueberg.	Houteer.
Barthe.	Dabezies.	Huguet.
Bartolone.	Darinot.	Huyghues
Passinet	Dassonville.	des Etages.
Bateux.	Defontaine.	Ibanès.
Battist.	Dehoux.	Istace.
Baylet.	Delanoë.	Mme Jacq (Marie).
Bayou.	Delehedde.	Mme Jacquaint.
Beaufils.	Delisle.	Jagoret.
Beaufort.	Denvers.	Jans.
Bèche.	Derosier.	Jaros.
Becc.	Deschaux-Beaume.	Join.
Beix (Roland).	Desgranges.	Joseph.
Hellon (André).	Dessein.	Jospin.
Belorgey.	Destrade.	Josselin.
Beltrame.	Dhaille.	Jourdan.
Beneclotti.	Dollo.	Journet.
Benetière.	Douyère.	Joxe.
Benoist.	Drouin.	Julien.
Beregovoy (Michel).	Dubedout.	Kuelaida.
Bernard (Jean).	Ducoloné.	Labazec.
Bernard (Pierre).	Dumas (Roland).	Laborde.
Bernard (Roland).	Dumont (Jean-Louis).	Lacombe (Jean).
Berson (Michel).	Dupilet.	Lagorce (Pierre).
Bertile.	Duprat.	Laignel.
Besson (Louis).	Mme Dupuy.	Lajoinie.
Billardon.	Duraffour.	Lambert.
Billon (Alain).	Durbec.	Lareng (Louis).
Bladt (Paul).	Durieux (Jean-Paul).	Lassale.
Bockel (Jean-Marie).	Duroméa.	Laurent (André).
Bocquet (Alain).	Duroure.	Laurissergues.
Bois.	Dutard.	Lavédrine.
Bonnemaison.	Escutia.	Le Bail.
Bonnet (Alain).	Estier.	Le Bris.
Bonrepaux.	Erel.	Le Coadic.
Borel.	Faugaret.	Mme Lecuir.
Boucheron	Faurc (Maurice).	Le Drian.
(Charente).	Mme Fiévet.	Le Foll.
Boucheron	Fleury.	Lefranc.
(Ille-et-Vilaine).	Floch (Jacques).	Le Gars.
Bourguignon.	Florian.	Legrand (Joseph).
Braine.	Forgues.	Lejeune (André).
Branger.	Forni.	Le Meur.
Briand.	Fouillé.	Lengagne.
Brune (Alain).	Mme Fraehon.	Leonetti.
Brunet (André).	Mme Fraysse-Cazals.	Loncle.
Brunhes (Jacques).	Frèche.	Lotte.
Bustin.	Frelaut.	Luisi.
Cabé.	Fromion.	Madrelle (Bernard).
Mme Cacheux.	Gaharrou.	Mabéas.
Cambolive.	Gaillard.	Maisonnat.
Carraz.	Gallet (Jean).	Malandain.
Cartelet.	Gallo (Max).	Malgras.
Cartraud.	Garcin.	Malvy.
Cassaing.	Garmendia.	Marchais.
Castor.	Garrouste.	Marchand.
Cathala.	Mme Gaspard.	Mas (Roger).
Caumont (de).	Gatel.	Masse (Marius).
Césaire.	Germ n.	Massion (Marc).
Mme Chaigneau.	Giovannelli.	Massot.
Chanfrault.	Mme Goerliot.	Mazoin.
Chapuis.	Gosnat.	Mellick.
Charpentier.	Gourmelon.	Menga.
Charzat.	Goux (Christian).	Metais.
Chaubard.		Metzinger.

Michel (Claude).
 Michel (Henri).
 Michel (Jean Pierre).
 Mitterrand (Gilbert).
 Moccour.
 Montdargent.
 Mme Mora
 (Christiane).
 Moreau (Paul).
 Morlelette.
 Moulmet.
 Mouroussamy.
 Natiez.
 Mme Neiertz.
 Mme Nevoux.
 Niles.
 Notebart.
 Odru.
 Oehler.
 Olmeta.
 Ortet.
 Mme Osselin.
 Mme Patrat.
 Patriat (François).
 Pen (Albert).
 Pénicaud.
 Perrier.
 Pesce.
 Peuziat.
 Philibert.
 Pidjot.
 Pierret.
 Pignion.
 Pinard.
 Pistre.

Planchou.
 Pagnant.
 Popereau.
 Porcelli.
 Porthault.
 Pouchon.
 Prat.
 Prouvost (Pierre).
 Prouvost Jean.
 Mme Prouvost
 (Eliane).
 Queyranne.
 Quilès.
 Ravasard.
 Raymond.
 Renard.
 Renault.
 Richard (Alain).
 Rieubon.
 Rigal.
 Rimbault.
 Robin.
 Rodet.
 Roger (Emile).
 Roger-Machart.
 Rouquet René.
 Rouquette Roger.
 Rousseau.
 Royer.
 Sainte-Marie.
 Sanmarco.
 Santa Cruz.
 Santrot.
 Sapin.
 Sarre (Georges).

Schiffler.
 Schreiner.
 Senès.
 Mme Sicard.
 Souchon (René).
 Mme Soum.
 Soury.
 Mme Sublet.
 Suchod Michel.
 Sœur.
 Tabanou.
 Tadde.
 Tavernier.
 Testa.
 Thecaudin.
 Tinseau.
 Tondon.
 Tourné.
 Mme Toutain.
 Vacant.
 Vadepiéd Guy.
 Valroff.
 Vennin.
 Verdon.
 Vial-Massat.
 Vidal (Joseph).
 Villette.
 Vivien (Alain).
 Vouillot.
 Wacheux.
 Wilquin.
 Worms.
 Zarka.
 Zeller.
 Zuccarelli.

Medecin.
 Méhaignerie.
 Messin.
 Messmer.
 Mestre.
 Micoux.
 Millon (Charles).
 Miossec.
 Mme Miossoffe.
 Mme Moreau.
 (Louise).
 Narquin.
 Noir.
 Nungesser.
 Ornano (Michel d').
 Perbet.

Pericard.
 Pernin.
 Perrut.
 Petit (Camille).
 Pinte.
 Pons.
 Praumont (de).
 Proriot.
 Raynal.
 Richard (Lucien).
 Rigaud.
 Rocca Serra (de).
 Rossnot.
 Sablé.
 Santeni.
 Sautier.

Sauvaigo.
 Scquin.
 Seiffinger.
 Soisson.
 Sprauer.
 Stirn.
 Tiberi.
 Toubon.
 Tranchant.
 Valéix.
 Vivien Robert.
 (André).
 Vuillaume.
 Wagner.
 Weisenhorn.
 Wolff (Claude).

MM.
 Alphandery.
 Anquer.
 Aubert (Emmanuel).
 Aubert (François d').
 Barnier.
 Barie.
 Barrot.
 Bas (Pierre).
 Baudouin.
 Baumel.
 Bayard.
 Begault.
 Benouville (de).
 Bergelin.
 Bigeard.
 Birraux.
 Bizet.
 Bonnet (Christian).
 Bouvard.
 Brial (Benjamin).
 Briane (Jean).
 Brocard (Jean).
 Brochard (Albert).
 Cavaillé.
 Chaban-Delmas.
 Charié.
 Charles.
 Chasseguet.
 Chirac.
 Clément.
 Cointat.
 Cornette.
 Corrèze.
 Cousté.
 Couve de Murville.

Ont voté contre :
 Daillet.
 Dassault.
 Debré.
 Delatre.
 Defosse.
 Deniau.
 Deprez.
 Desanlis.
 Doussel.
 Durand (Adrien).
 Durr.
 Esdras.
 Falala.
 Fèvre.
 Fillon (François).
 Flosse (Gaston).
 Fosse (Roger).
 Fouchier.
 Foyer.
 Frédéric-Dupont.
 Fuchs.
 Galley (Robert).
 Gantier (Gilbert).
 Gasche.
 Gastines (de).
 Gaudin.
 Geng (Francis).
 Gengenwin.
 Gissingier.
 Goasduff.
 Godfroy (Pierre).
 Godfrain (Jacques).
 Gorse.
 Goulet.
 Grussenmeyer.

Guichard.
 Haby (Charles).
 Haby (René).
 Hamel.
 Hamelin.
 Mme Harcourt
 (Florence d').
 Harcourt
 (François d').
 Mme Hauteclouque
 (de).
 Inchauspé.
 Julia (Didier).
 Juventin.
 Kaspereit.
 Koehl.
 Krieg.
 Labbé.
 La Combe René).
 Lafleur.
 Lancien.
 Lauriol.
 Léotard.
 Lestas.
 Ligot.
 Lipkowski (de).
 Madelin (Alain).
 Marcellin.
 Marcus.
 Marette.
 Masson (Jean-Louis).
 Mathieu (Gilbert).
 Mauger.
 Maujouan du Gasset.
 Mayoud.

Se sont abstenus volontairement :

MM. Audinot et Sergheraert.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Blanc Jacques, Fontaine, Jalton et Stasi.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Caro et Hunault.

N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Nucci, qui présidait la séance.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste et apparentés (286) :

Pour : 283 ;
 Non-votants : 3 : MM. Jalton, Mermaz (président), Nucci (président de séance).

Groupe R. P. R. et apparentés (88) :

Contre : 88.

Groupe U. D. F. et apparentés (62) :

Contre : 59 ;
 Non-votants : 2 : MM. Blanc Jacques, Stasi ;
 Excusé : 1 : M. Caro

Groupe communiste et apparenté (44) :

Pour : 44.

Non inscrits (11) :

Pour : 6 : MM. Branger, Giovannelli, Hory, Patriat (François), Royer, Zeller ;
 Contre : M. Juventin ;
 Abstentions volontaires : 2 : MM. Audinot, Sergheraert ;
 Non-votant : 1 : M. Fontaine.
 Excusé : 1 : M. Hunault.

Mises au point au sujet du présent scrutin.

M. Hamel, porté comme ayant voté « contre », et M. Jalton, porté comme n'ayant pas pris part au vote « ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

**Ce numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du jeudi 8 octobre 1981.**

1^{re} séance : page 1605 ; 2^e séance : page 1631.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
	Assemblée nationale :			
	Débats :			
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone } Renseignements : 575-62-31
33	Questions	72	300	
07	Documents	390	720	TELEX 201176 F DIRJO - PARIS
	Sénat :			
05	Débats	84	204	
09	Documents	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **1,50 F** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)